

PROJET DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION MODIFIÉS

PARTIE COMMUNE AUX 14 PPM

<i>CADRE RÉGLEMENTAIRE</i>	3
<i>SERVITUDES EXISTANTES</i>	
<i>Monuments Historiques</i>	4
<i>Z P P A U</i>	4
<i>P L U</i>	5
<i>PROJET D' A V A P</i>	6
<i>PROJET DE CRÉATION DE PPM</i>	8
<i>FICHE DE RENSEIGNEMENT</i>	9
<i>JUSTIFICATION DU PROJET</i>	10

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Périmètre de protection d'un monument historique

Il s'agit d'une servitude d'utilité publique qui s'applique autour de chaque édifice inscrit ou classé au titre des monuments historiques.

Article L. 621-30 du Code du Patrimoine:

«Est considéré, pour l'application du présent titre, comme étant situé dans le champ de visibilité d'un immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques tout autre immeuble, nu ou bâti, visible du premier ou visible en même temps que lui et situé dans un périmètre déterminé par une distance de 500 mètres du monument ».

Article L. 621-31 du code du Patrimoine:

«Lorsqu'un immeuble est situé dans le champ de visibilité d'un édifice classé au titre des monuments historiques ou inscrit, il ne peut faire l'objet, tant de la part des propriétaires privés que des collectivités et établissements publics, d'aucune construction nouvelle, d'aucune démolition, d'aucun déboisement, d'aucune transformation ou modification de nature à en affecter l'aspect, sans une autorisation préalable.»

La procédure de Périmètre de Protection Modifié

Le périmètre de protection modifié (PPM) est introduit par la loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » du 13 décembre 2000 et complété ensuite par le décret n°2007-487 du 30 Mars 2007 relatif au Monuments Historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

Le PPM vise à limiter les abords des monuments historiques aux espaces les plus intéressants au plan patrimonial et qui participent réellement de l'environnement du monument. A l'initiative de l'architecte des bâtiments de France, la création du PPM peut se faire à tout moment, autour d'un monument historique classé ou inscrit.

Article L. 621-30 du Code du Patrimoine:

« Les périmètres (...) peuvent être modifiés par l'autorité administrative, sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, après accord de la commune ou des communes intéressées et enquête publique, de façon à désigner des ensembles d'immeubles, bâtis ou non, qui participent de l'environnement d'un monument historique, pour en préserver le caractère ou contribuer à en améliorer la qualité. (...)

Lorsque la modification du périmètre est réalisée à l'occasion de l'élaboration, de la modification ou de la révision d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale, elle est soumise à enquête publique par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, en même temps que le plan local d'urbanisme ou la carte communale. L'approbation du plan ou de la carte emporte modification du périmètre.(...)

Les enquêtes publiques conduites pour l'application du présent article sont réalisées conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement. »

ETAT DES SERVITUDES EXISTANTES

MONUMENTS HISTORIQUES

Plusieurs monuments historiques sont situés sur le territoire de la ville de Quintin:

1 - Maison 16e siècle	5 place 1830 - rue Emile Nau	classé MH 21/12/77
2 - Ancien Hôtel Poulain	6 place 1830 - 13 rue au Lait	classé MH 21/12/77
3 - Ancien Hôtel Le Texier de Clévery	3 rue des Degrès	inscrit MH 28/05/51
4- Maison 16 siècle	37 Grande-Rue	inscrit MH 28/05/51
5 - Maison fin 16e siècle	8 rue au Lait - 2 rue Belle-Etoile	classé MH 21/12/77
6 - La Grande Maison	place du Martray	inscrit MH 28/05/51
7 - Fontaine de Notre-Dame de la Porte	rue Notre-Dame	classé MH 18/03/13
8 - Château 17e siècle Château 18e siècle	5 impasse de la Pompe	classé MH 04/11/83 inscrit MH 28/05/51
9 - Deux maisons dites «des Chanoines»	5-7 rue Notre-Dame	inscrit MH 28/05/51
10- Menhir de la Roche Longue	La Roche Longue	classé MH 1862
11- Anciennes fortifications		inscrit MH 28/05/51
12- Fontaine des Carmes	Les Carmes	classé MH 02/03/81
13- Restes de l'église Saint-Thurian et croix du 15e siècle	cimetière	inscrit MH 28/05/51
14- Chapelle des Ursulines	rue des Ursulines	inscrit MH 14/05/86

Z P P A U

Depuis 1976, date de l'adhésion à l'association des Petites Cités de Caractères, le patrimoine architectural de QUINTIN est reconnu, puis inventorié avec la création d'une ZPPAU en septembre 1987. La ZPPAU a permis la mise en place des règles de protection du patrimoine à l'intérieur d'un périmètre justifié par des motifs d'ordre esthétique et historique.

La ZPPAU est une servitude d'utilité publique ; elle

est à ce titre annexée au Plan Local d'Urbanisme.

La ZPPAU de Quintin couvre la totalité du centre-ville et une partie des faubourgs.

Les effets de la servitude des abords de monuments historiques classés ou inscrits ne sont pas applicables quand ces monuments sont inclus dans le périmètre de la ZPPAU, ou qu'une partie des abords d'un monument historique, situé en dehors de la ZPPAU, est incluse dans la ZPPAU.

De ce fait, les rayons de 500 m des champs de visibilité des monuments historiques ont été supprimés par la création de la ZPPAU, à l'exception du rayon de 500 m du menhir de La Roche Longue, situé en dehors de la ZPPAU, qui est maintenu.

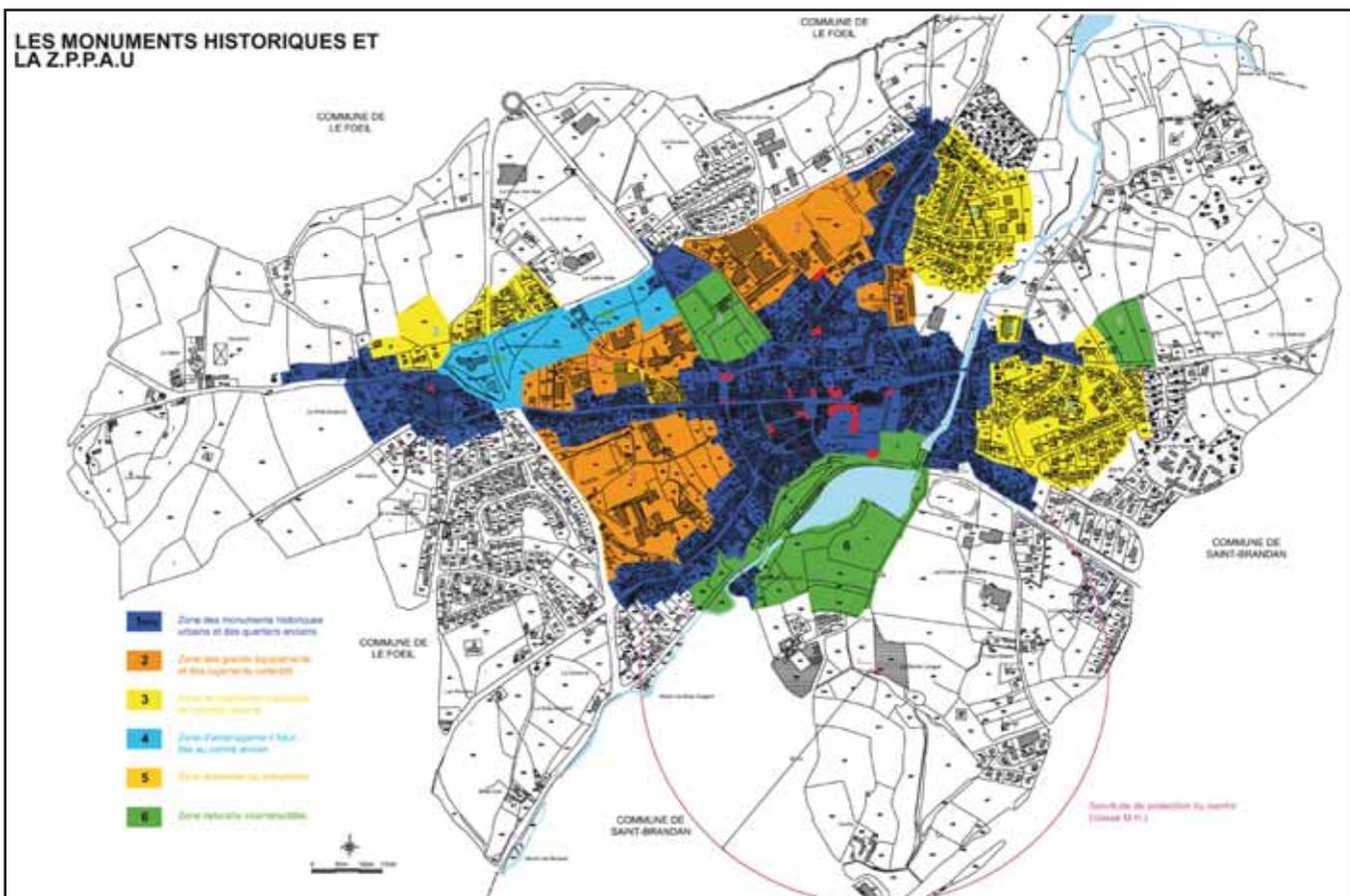
PLU

Le Plan Local d'Urbanisme révisé et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable sont opposables aux tiers depuis le 3 février 2010.

Les servitudes de la ZPPAU et du rayon de protection de 500 m du menhir de La Roche Longue sont intégrées au PLU.

Le PLU et le PADD tiennent compte des dispositions de la ZPPAU en vigueur sur le territoire communal:

- En conservant des espaces naturels ou agricoles, dans le tissu urbain ou dans son prolongement, destinés à préserver les abords des monuments historiques et les perspectives. Ces espaces sont inclus dans les zones non constructibles: zone naturelle (N) ou agricole à sensibilité paysagère (Aa).
- En identifiant des zones constructibles à urbaniser (AU, AUr) dans les secteurs qui ne possèdent pas de caractère patrimonial et où l'implantation des constructions neuves ne mettra pas en cause la qualité du paysage urbain de Quintin, ni les perspectives monumentales.



Plan de la ZPPAU

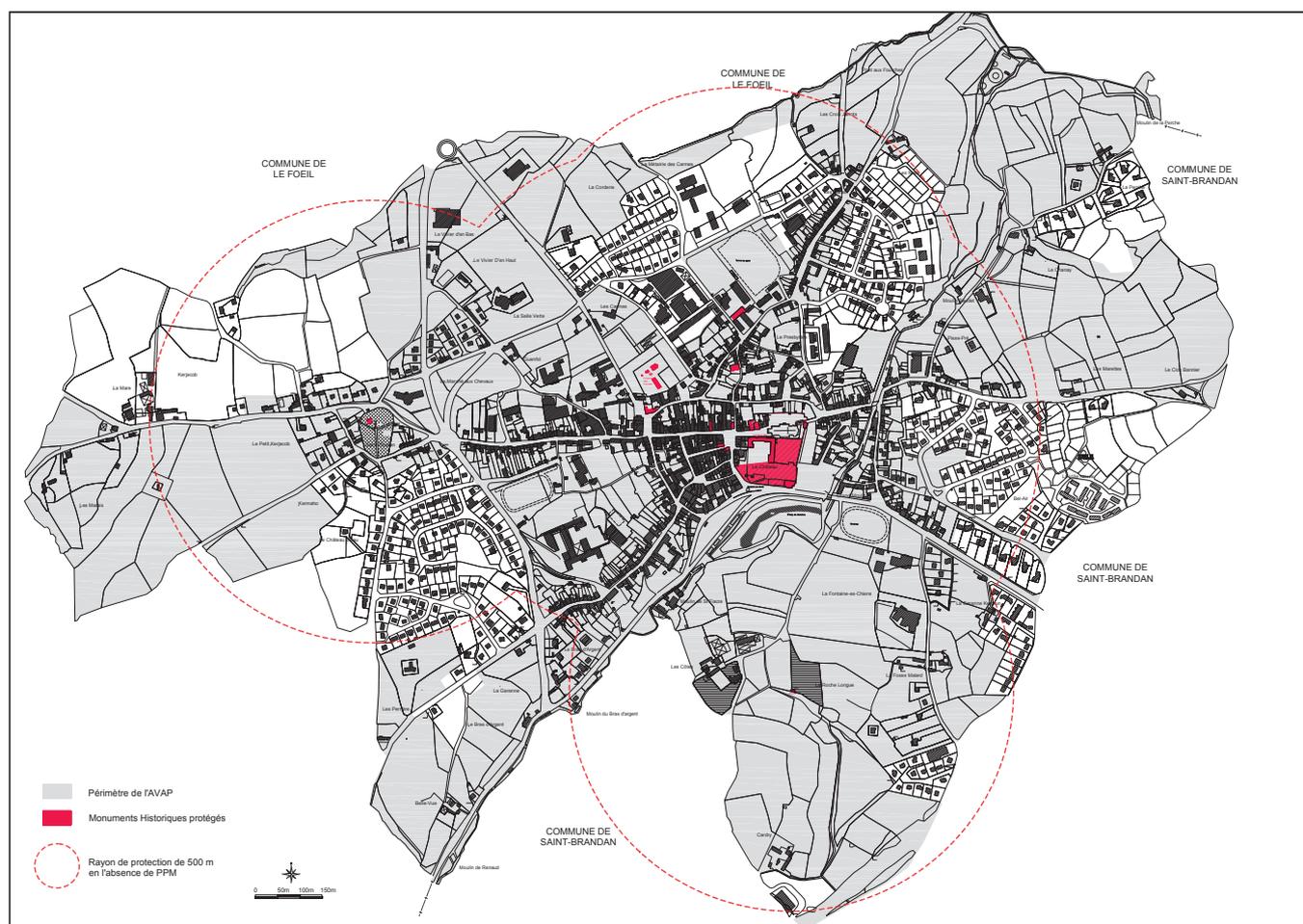
PROJET D'AVAP

Le dispositif des AVAP «Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine», introduit par les articles L.642-1 à L.642-10 du code du patrimoine et par l'article 28 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement (loi ENE dite «Loi Grenelle II») se substitue désormais à celui des ZPPAUP.

Les ZPPAU ou ZPPAUP existantes doivent être transformées en AVAP avant le 14 juillet 2016. Dans le cas contraire, le régime des protections antérieures (abords des MH, sites inscrits...) s'appliqueraient après cette date.

L'AVAP est créée à l'initiative de la (des) commune(s), sur tout espace présentant un intérêt patrimonial. Elle comprend au sein d'un périmètre délimité, un règlement contenant des prescriptions, visant la mise en valeur du bâti et des paysages en y intégrant les objectifs de développement durable.

L'AVAP est une servitude d'utilité publique qui s'ajoute aux dispositions du PLU. Tous travaux de construction, de démolition, de déboisement, de plantation, de transformation et de modification de l'aspect des immeubles bâtis et non bâtis



Plan projet de l'AVAP / Rayons de protection des MH en l'absence des PPM

compris dans le périmètre de l'AVAP sont soumis à l'autorisation préalable délivrée par l'autorité compétente, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France, suivant l'article L.642-6 du Code du Patrimoine.

Diagnostic

En 2009, la ville de Quintin avait décidé d'engager l'étude de transformation de la ZPPAU en ZPPAUP, afin d'associer la protection et la mise en valeur du paysage à celle du patrimoine bâti.

L'analyse paysagère, architecturale et urbaine réalisée en 2010-2011 a permis de hiérarchiser les éléments bâtis et paysagers de la ville en fonction de leur valeur et d'établir le PLAN D'INTÉRÊT ARCHITECTURAL et le PLAN D'INTÉRÊT PAYSAGER.

Le patrimoine bâti présente des typologies très variées qu'il convient de conserver et restaurer:

- une architecture traditionnelle où dominant le pan de bois et le granit, éléments fédérateurs des différents sites de la commune;
- des typologies architecturales variées: maisons urbaines, maisons de tisserands, hôtels particuliers, manoirs, couvents, chapelles, hôpital;
- de nombreux exemples d'architecture artisanale et industrielle (distillerie, tanneries, séchoirs, moulins);
- un petit patrimoine d'une grande qualité: lavoirs, fontaines, puits, croix, calvaires.

Le patrimoine urbain se caractérise par un noyau urbain ancien homogène constitué à l'intérieur de l'enceinte médiévale, auquel s'ajoutent les faubourgs anciens constitués en prolongement des rues principales.

Les fronts bâtis continus formant des séquences urbaines, l'alignement de clôtures hautes en

pierre, comme les grands domaines paysagers clos de murs, sont des éléments identitaires de la ville. Il est indispensable de les protéger et de les mettre en valeur.

Le patrimoine paysager est riche et varié:

- au Nord, le bocage boisé et dense borde les vallées du Gouet (bois de la Perche) et de Volozen, qui s'accompagnent d'une végétation ripisylve à fort intérêt environnemental;
- la maille bocagère, composée de haies sur talus, garantit la qualité des effets de porte d'entrée d'agglomération et la continuité des corridors biologiques;
- à proximité du centre-ville, des structures régulières arborées rythment l'espace public; avec la lisière boisée de l'étang, les jardins historiques de Quintin (parc du Château, jardin de Roz Maria, arboretum de la Salle Verte) forment un écrin vert autour du centre historique densément bâti;
- à l'arrière du bâti des faubourgs anciens, des venelles bordées de hauts murs traversent le cœur des îlots constitués de jardins; le réseau de sentiers pédestres (venelles, chemins de randonnée) dévoile la diversité des paysages communaux;
- la topographie contrastée entre la ville et ses faubourgs, la présence de points d'appel visuel situés en hauteur et la configuration de la trame viaire, induisent des cônes de vue panoramiques sur la ville ancienne et des vues axiales vers le clocher de la basilique et le château.

La mise en place de l'AVAP permettra :

- la création d'un périmètre raisonné de protection du patrimoine du centre-ville et des faubourgs anciens, à l'exclusion des zones plus récentes dont le développement est réglementé dans le cadre du PLU;
- la protection plus efficace du patrimoine des zones rurales d'intérêt paysager.

PROJET DE CRÉATION DE PPM

Les rayons de protection de 500 m des abords des monuments historiques sont suspendus dans le périmètre d'une AVAP; au-delà, ils perdurent.

A Quintin, ces rayons de protection sont couverts sur une grande partie par le périmètre de la future AVAP. Les parties restant en dehors de l'AVAP ont un faible intérêt d'un point de vue architectural ou paysager, pas ou peu de co-visibilité avec les monuments historiques et pas d'incidence sur les cônes et axes de vue remarquables.

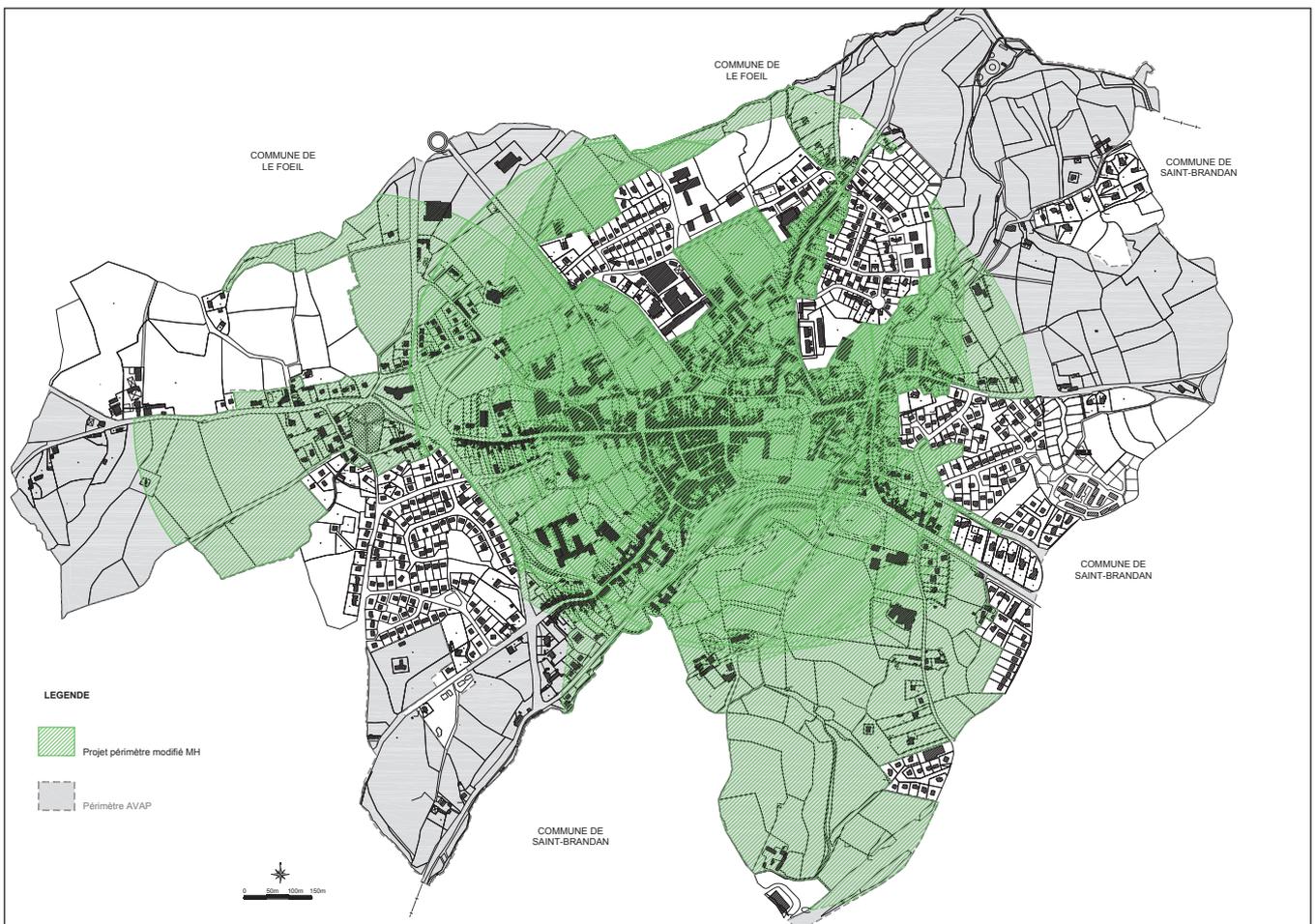
En conséquence, il semble peu pertinent de conserver une servitude de protections des abords des monuments historiques sur ces secteurs exclus de l'AVAP. Il convient donc d'adapter

cette servitude, en créant des périmètres de protection modifiés.

Les limites des périmètres de protection modifiés des monuments historiques (PPM) proposés sont établies sur la base du diagnostic de l'étude d'AVAP. De ce fait, les limites des PPM coïncident avec les limites de la future AVAP.

La mise en place des PPM permettra de :

- Avoir une servitude relative aux abords des Monuments Historiques adaptée aux réalités du terrain,
- Limiter la superposition des procédures de protection lorsque l'AVAP sera créée.



Plan projet des PPM réunis

PROJET DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION MODIFIÉS

Monument Historique N°1

MAISON

5 PLACE 1830 / RUE EMILE-NAU

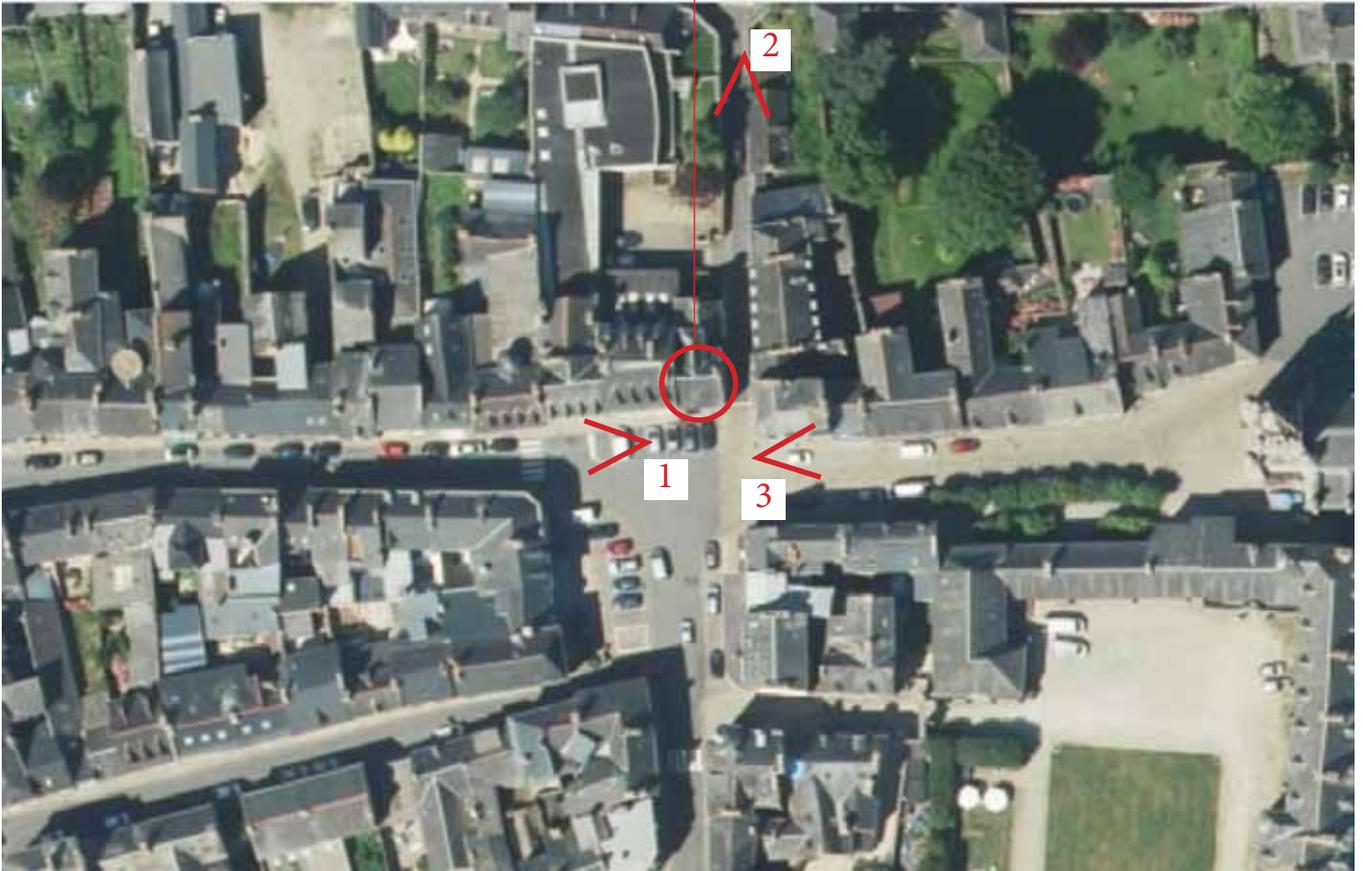
FICHE DES RENSEIGNEMENTS

<i>édifice / site</i>	<i>Maison</i>
<i>localisation</i>	<i>Bretagne ; Côtes-d'Armor ; Quintin</i>
<i>adresse</i>	<i>5 place 1830 ; rue Emile-Nau</i>
<i>dénomination</i>	<i>maison</i>
<i>éléments protégés MH</i>	<i>café ; élévation ; toiture</i>
<i>époque de construction</i>	<i>17e siècle</i>
<i>historique</i>	<i>En 1691, Quintin est érigé en duché. La ville conserve d'intéressants édifices des 16e et 17e siècles. Il s'agit ici d'un édifice de plan approximativement carré. Le premier étage possède des fenêtres à meneaux verticaux en bois, et un deuxième étage de type attique également ouvert par des fenêtres à meneaux verticaux. Murs en pans de bois et lattis recouvert d'ardoises. Pignon au chaînage de granit.</i>
<i>propriété</i>	<i>propriété d'une personne privée</i>
<i>protection MH</i>	<i>1977/12/21 : classé MH</i> <i>Façades et toitures de la maison avec retour rue Emile-Nau (cad. B 22) : classement par arrêté du 21 décembre 1977</i>
<i>visite</i>	<i>ouvert au public</i>
<i>type d'étude</i>	<i>Recensement immeubles MH</i>
<i>documentation MAP</i>	
<i>référence</i>	<i>PA00089564</i> <i>© Monuments historiques, 1992</i>
<i>date versement</i>	<i>1993/07/08</i>
<i>date mise à jour</i>	<i>2015/09/22</i>

JUSTIFICATION DU PROJET

Plan de situation

Maison 5, place 1830



La maison s'insère dans le bâti dense du centre historique de la ville, et fait l'angle de la place 1830 dans le prolongement de la Grande Rue et la rue Emile-Nau.

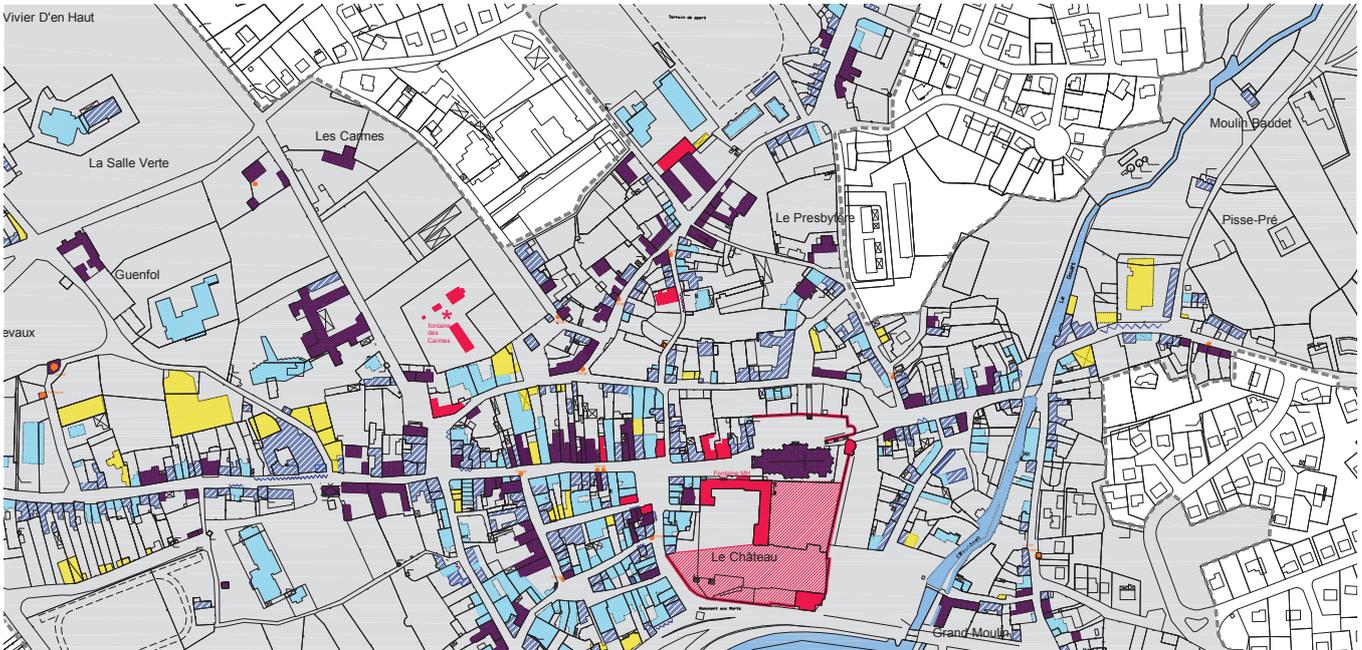
A delà des anciens remparts s'étendent des zones pavillonnaires récentes sans rapport avec l'architecture traditionnelle de la ville.

Il n'existe pas de co-visibilité depuis ces secteurs avec le noyaux ancien.

Le périmètre de l'AVAP tracé en tenant compte de ces disparités convient également à l'application de la protection du Monument Classé et justifie la création du Périmètre de Protection Modifié.

édifice :	Maison 5 place 1830, rue Emile-Nau
protection :	Classement MH
date :	21 décembre 1977

Diagnostic



Plan d'intérêt architectural (extrait) - Diagnostic AVAP



Plan d'intérêt paysager (extrait) - Diagnostic AVAP

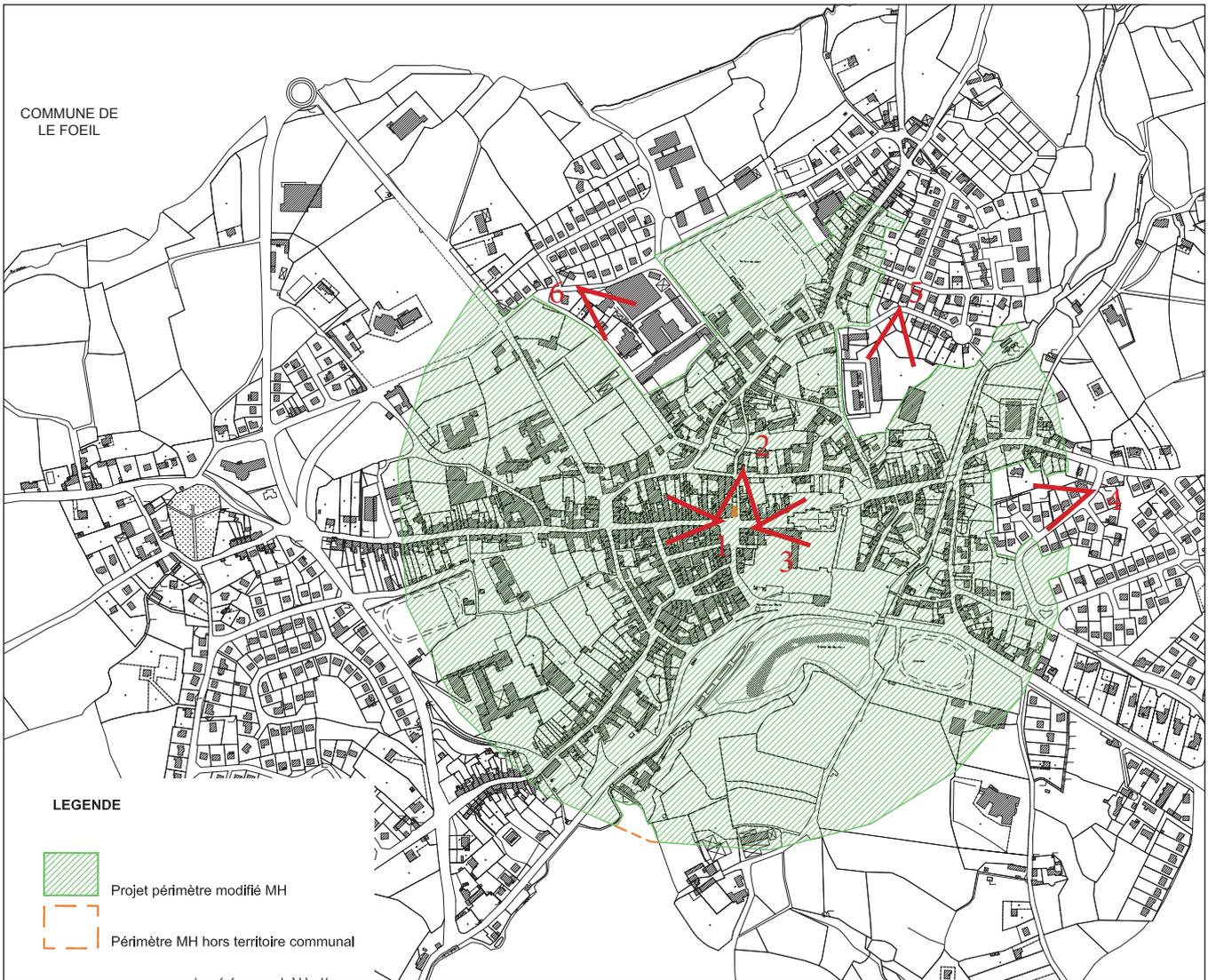
VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°1

Plan état existant - en l'absence de la ZPPAU et de l'AVAP

édifice : *Maison 5 place 1830, rue Emile-Nau*
protection : *Classement MH*
date : *21 décembre 1977*

Plan projet - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ (PPM)



Photographies du Monument Historique



Maison 5, place 1830



édifice : Maison 5 place 1830, rue Emile-Nau
protection : Classement MH
date : 21 décembre 1977

Photographies à l'intérieur du PPM



VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°1

Photographies à l'intérieur du PPM



3

édifice : *Maison 5 place 1830, rue Emile-Nau*
protection : *Classement MH*
date : *21 décembre 1977*

Photographies à l'extérieur du PPM



4



5



6

PROJET DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION MODIFIÉS

Monument Historique N°2

ANCIEN HOTEL POULAIN

6 place 1830 / 13 rue au Lait

FICHE DES RENSEIGNEMENTS

<i>édifice / site</i>	<i>Ancien hôtel Poulain, actuellement office de tourisme</i>	
<i>localisation</i>	<i>Bretagne ; Côtes-d'Armor ; Quintin</i>	
<i>adresse</i>	<i>6 place 1830 ; 13 rue au Lait</i>	
<i>destinations successives</i>	<i>famillistère ; office de tourisme</i>	
<i>dénomination</i>	<i>hôtel ; immeuble</i>	
<i>éléments protégés MH</i>	<i>élévation ; toiture</i>	
<i>époque de construction</i>	<i>17e siècle</i>	
<i>historique</i>	<p>La ville de Quintin occupe la pointe d'un promontoire entre deux vallées, terminée par son château. Elle déborda bientôt de son enceinte vers le faubourg de Saint-Thurian et les hauteurs de Saint-Yves. Plusieurs maisons des 16e et 17e siècles sont intéressantes, dont celle-ci, caractéristique des constructions de la fin du 16e siècle dans cette région de Bretagne. La maison est couverte d'une toiture avec coyaux à trois égoûts. Les deux étages s'élargissent successivement. Les poutres des planchers sont apparentes et soutenues par des consoles visibles. L'angle s'orne d'une figure humaine, placée sous la poutraison du premier étage.</p>	
<i>décor</i>	<i>sculpture</i>	
<i>propriété</i>	<i>propriété de la commune</i>	
<i>protection MH</i>	<i>1977/12/21 : classé MH</i>	
<i>Façades et toitures (cad. B 71) :</i>	<i>classement par arrêté du 21 décembre 1977</i>	
<i>visite</i>	<i>ouvert au public</i>	
<i>type d'étude</i>	<i>Recensement immeubles MH</i>	
<i>documentation MAP</i>		
<i>référence</i>	<i>PA00089559</i>	
	<i>© Monuments historiques, 1992 date versement</i>	<i>1993/07/08</i>
<i>date mise à jour</i>	<i>2015/09/22</i>	

JUSTIFICATION DU PROJET

PLAN DE SITUATION

Ancien Hôtel Poulain



L'ancien hôtel Poulain est situé à l'angle de la rue de Lait et de la place de 1830. Les façades en pan de bois sculpté sont visibles des principaux axes de la ville historique : Grande Rue, rue aux Toiles, rue Notre-Dame.

Le rayon de protection de 500 mètres couvre les secteurs à fort enjeu patrimonial et paysager (centre-ville et faubourgs anciens), des secteurs évolutifs en lien direct avec le centre historique, mais également pavillonnaires et d'équipements

récents sans intérêt architectural ni co-visibilité avec le monument.

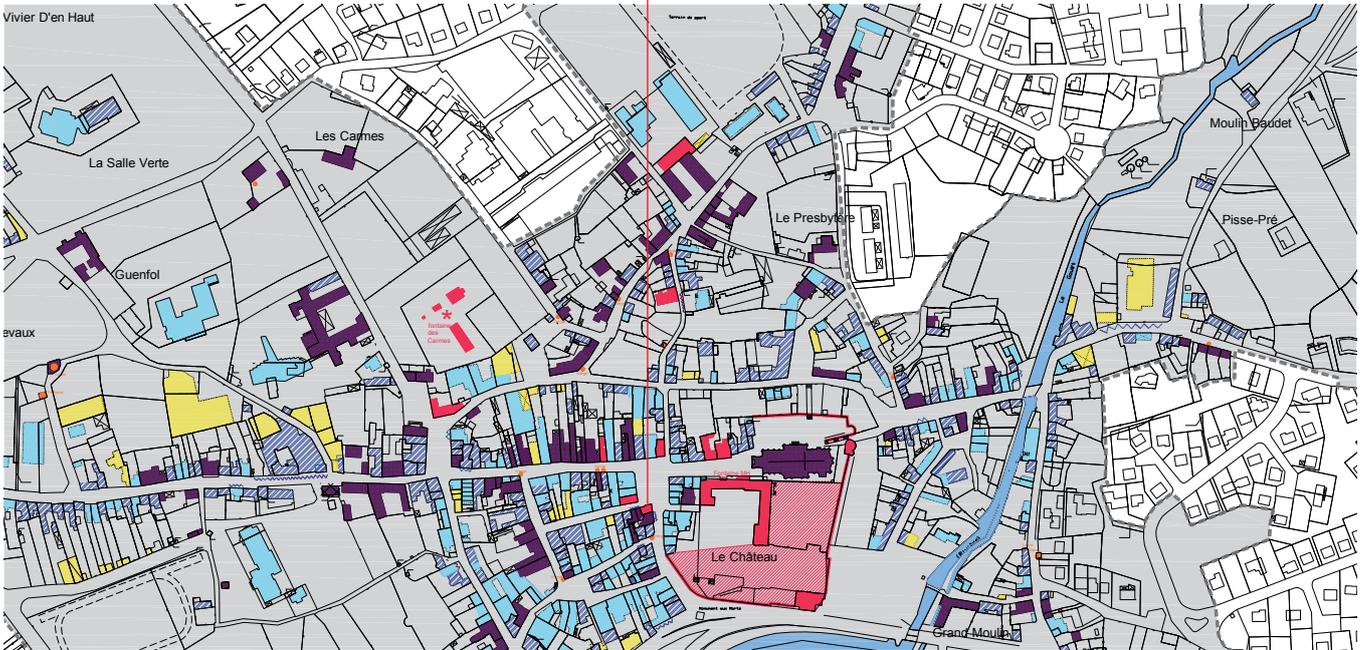
Le périmètre de l'AVAP, basé sur l'étude du terrain, convient également à la création du Périmètre de Protection Modifié du monument historique.

Le projet du PPM se calque sur le tracé du périmètre de l'AVAP en excluant de la servitude les secteurs sans intérêt patrimonial ni co-visibilité avec le monument historique.

<i>édifice :</i>	<i>Ancien Hôtel de Poulain</i>
<i>protection :</i>	<i>Classement MH</i>
<i>date :</i>	<i>21 décembre 1977</i>

Ancien hôtel Poulain

DIAGNOSTIC



Plan d'intérêt architectural (extrait) - Diagnostic AVAP



Plan d'intérêt paysager (extrait) - Diagnostic AVAP

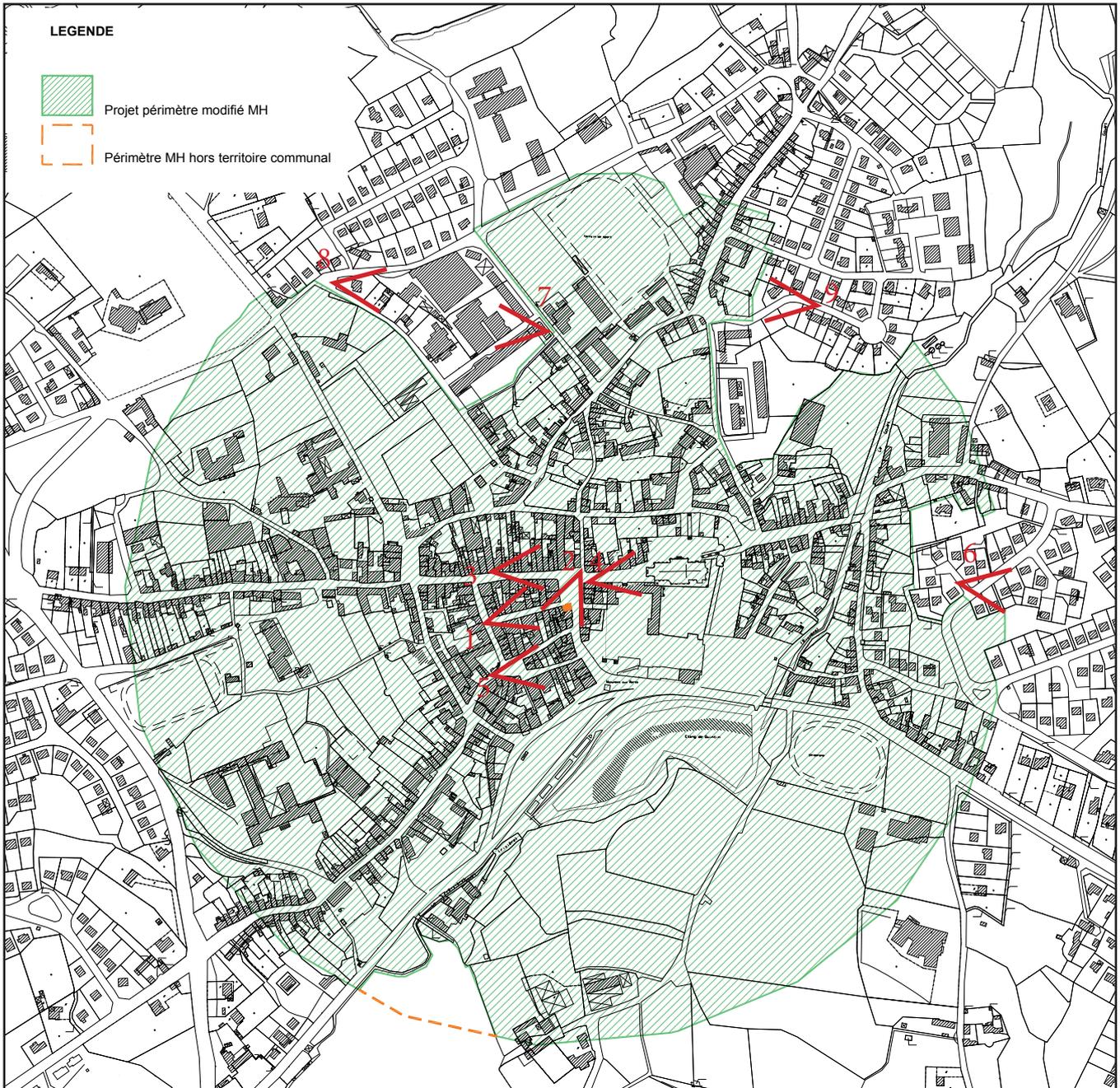
VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°2

PLAN ÉTAT EXISTANT - EN L'ABSENCE DE LA ZPPAU ET DE L'AVAP

édifice : Ancien Hôtel de Poulain
protection : Classement MH
date : 21 décembre 1977

PLAN PROJET - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ (PPM)



VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°2

PHOTOGRAPHIES DU MONUMENT HISTORIQUE



édifice : Ancien Hôtel de Poulain
protection : Classement MH
date : 21 décembre 1977

PHOTOGRAPHIES À L'INTÉRIEUR DU PPM



1



2

PHOTOGRAPHIES À L'INTÉRIEUR DU PPM



édifice : Ancien Hôtel de Poulain
protection : Classement MH
date : 21 décembre 1977

PHOTOGRAPHIES À L'EXTÉRIEUR DU PPM



6 *Rue de Saint-Ladre*



7 *Rue Lequyer*



8 *Rue du Cheneau Blanc*



9 *Rue Digaultray*

PROJET DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION MODIFIÉS

Monument Historique N°3

MAISON DU 18E SIÈCLE

3, rue des Degrès

FICHE DES RENSEIGNEMENTS

<i>édifice / site</i>	<i>Maison du 18e siècle</i>
<i>localisation</i>	<i>Bretagne ; Côtes-d'Armor ; Quintin</i>
<i>adresse</i>	<i>3 rue des Degrés</i>
<i>dénomination</i>	<i>maison</i>
<i>éléments protégés MH</i>	<i>élévation ; toiture</i>
<i>époque de construction</i>	<i>18e siècle</i>
<i>année</i>	<i>1759</i>
<i>historique</i>	<p>En 1691, Quintin est érigé en duché. La ville conserve d'intéressants exemples de maisons des 16e et 17e siècles. Cet édifice présente une façade du 18e siècle. Ensemble symétrique dont l'axe est motivé par un avant-corps légèrement décroché. La porte est surmontée d'une fenêtre, sous un fronton triangulaire daté de 1759, éclairé par un oculus.</p>
<i>propriété</i>	<i>propriété d'une personne privée</i>
<i>protection MH</i>	<p><i>1951/05/28 : inscrit MH</i></p> <p><i>Façades et toitures (cad. C 245) : inscription par arrêté du 28 mai 1951</i></p>
<i>type d'étude</i>	<i>Recensement immeubles MH</i>
<i>documentation MAP</i>	
<i>référence</i>	<p><i>PA00089560</i></p> <p><i>© Monuments historiques, 1992</i></p>
<i>date versement</i>	<i>1993/07/08</i>
<i>date mise à jour</i>	<i>2015/09/22</i>

JUSTIFICATION DU PROJET

PLAN DE SITUATION

Maison de 1759



La maison est située 3, rue de Degrès, sur le coteau au nord de l'ancienne enceinte de la ville. Le jardin attenant est clos de hauts murs en maçonnerie.

La rue des Degrès et l'ensemble de l'ancien faubourg nord de la ville, sont compris dans le périmètre de l'AVAP pour la valeur historique et la qualité du bâti.

Le rayon de protection de 500 mètres couvre les secteurs à fort enjeu patrimonial et paysager (centre-ville et faubourgs anciens), des secteurs

évolutifs en lien direct avec le centre historique, mais également pavillonnaires et d'équipements récents sans intérêt architectural ni co-visibilité avec le monument.

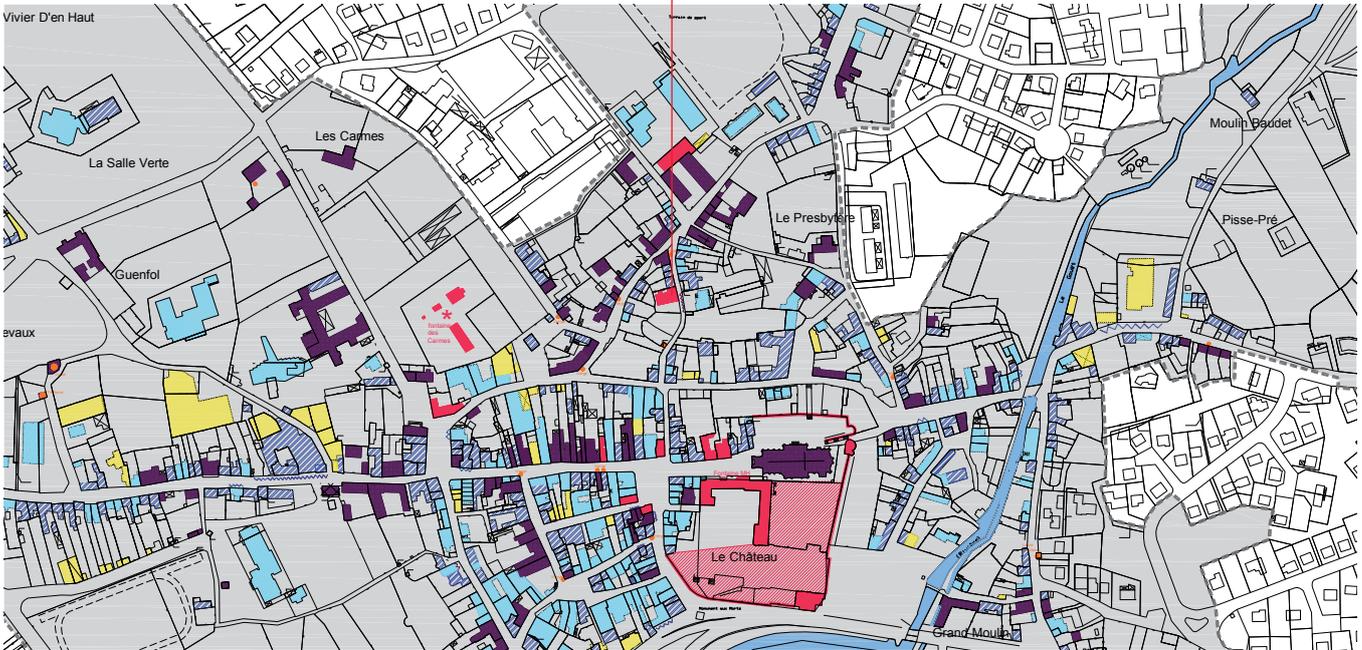
Le périmètre de l'AVAP, basé sur l'étude du terrain, convient également à la création du Périmètre de Protection Modifié du monument historique.

Le projet du PPM se calque sur le tracé du périmètre de l'AVAP en excluant de la servitude les secteurs sans intérêt patrimonial ni co-visibilité avec le monument historique.

<i>édifice :</i>	<i>Maison du 18e siècle</i>
<i>protection :</i>	<i>Inscription MH</i>
<i>date :</i>	<i>28 mai 1951</i>

Maison de 1759

DIAGNOSTIC



Plan d'intérêt architectural (extrait) - Diagnostic AVAP



Plan d'intérêt paysager (extrait) - Diagnostic AVAP

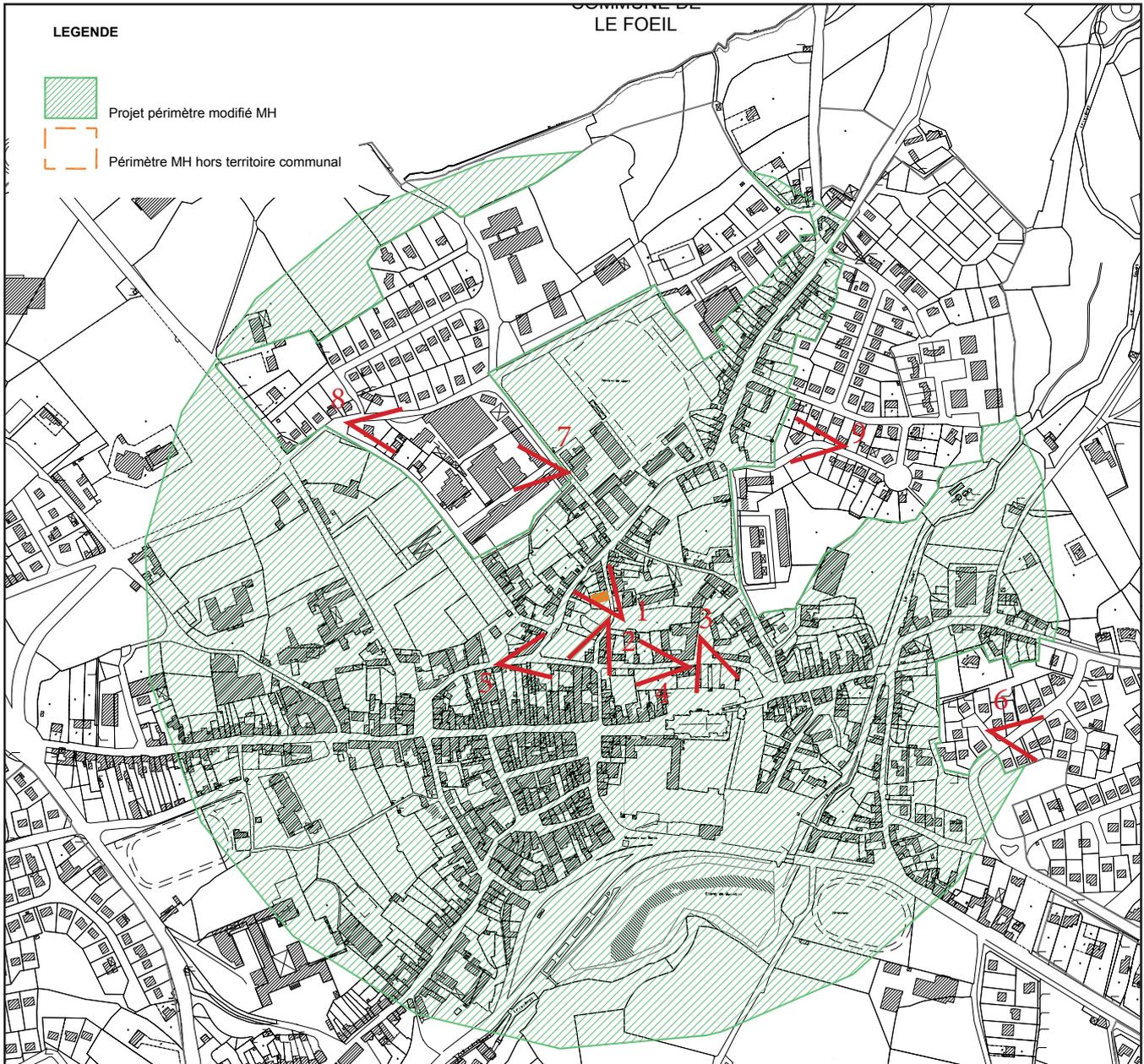
VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°3

PLAN ÉTAT EXISTANT - EN L'ABSENCE DE LA ZPPAU ET DE L'AVAP

édifice : *Maison du 18e siècle*
protection : *Inscription MH*
date : *28 mai 1951*

PLAN PROJET - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ (PPM)



PHOTOGRAPHIES DU MONUMENT HISTORIQUE



édifice : *Maison du 18e siècle*
protection : *Inscription MH*
date : *28 mai 1951*

PHOTOGRAPHIES À L'INTÉRIEUR DU PPM



1



2

PHOTOGRAPHIES À L'INTÉRIEUR DU PPM

*Rue des Douves**Rue des Douves**Rue des Forges*

édifice : Maison du 18e siècle
protection : Inscription MH
date : 28 mai 1951

PHOTOGRAPHIES À L'EXTÉRIEUR DU PPM



6 *Rue de Saint-Ladre*



7 *Rue Lequyer*



8 *Rue du Cheneau Blanc*



9 *Rue Digaultray*

PROJET DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION MODIFIÉS

Monument Historique N°4

MAISON

37, Grande Rue

FICHE DES RENSEIGNEMENTS

<i>édifice / site</i>	<i>Maison</i>
<i>localisation</i>	<i>Bretagne ; Côtes-d'Armor ; Quintin</i>
<i>adresse</i>	<i>37 Grande Rue</i>
<i>dénomination</i>	<i>maison</i>
<i>éléments protégés MH</i>	<i>élévation ; toiture</i>
<i>époque de construction</i>	<i>17e siècle</i>
<i>historique</i>	<i>En 1691, Quintin est érigé en duché. La ville conserve d'intéressants édifices des 16e et 17e siècles. Ici, maison avec poutres d'avant-solier moulurées en bois, aux deux étages. A la hauteur du premier étage, petite tête sculptée en relief.</i>
<i>décor</i>	<i>sculpture</i>
<i>propriété</i>	<i>propriété d'une personne privée</i>
<i>protection MH</i>	<i>1951/05/28 : inscrit MH</i> <i>Façade en bois et couverture (cad. 288) : inscription par arrêté du 28 mai 1951</i>
<i>type d'étude</i>	<i>Recensement immeubles MH</i>
<i>documentation MAP</i>	
<i>référence</i>	<i>PA00089561</i> <i>© Monuments historiques, 1992</i>
<i>date versement</i>	<i>1993/07/08</i>
<i>date mise à jour</i>	<i>2015/09/22</i>

JUSTIFICATION DU PROJET

PLAN DE SITUATION

Maison 37, Grande Rue



La maison est située au 37, Grande Rue. Cette rue est l'axe principal de la ville médiévale. La façade en pan de bois en encorbellement prend appui entre deux pignons en granit. La maison est hors l'alignement de la Grande Rue et est visible des deux extrémités de celle-ci.

Le château de Quintin et son enceinte sont en co-visibilité avec le monument.

Le rayon de protection de 500 mètres couvre les secteurs à fort enjeu patrimonial et paysager (centre-ville et faubourgs anciens), des secteurs

évolutifs en lien direct avec le centre historique, mais également pavillonnaires et d'équipements récents sans intérêt architectural ni co-visibilité avec le monument.

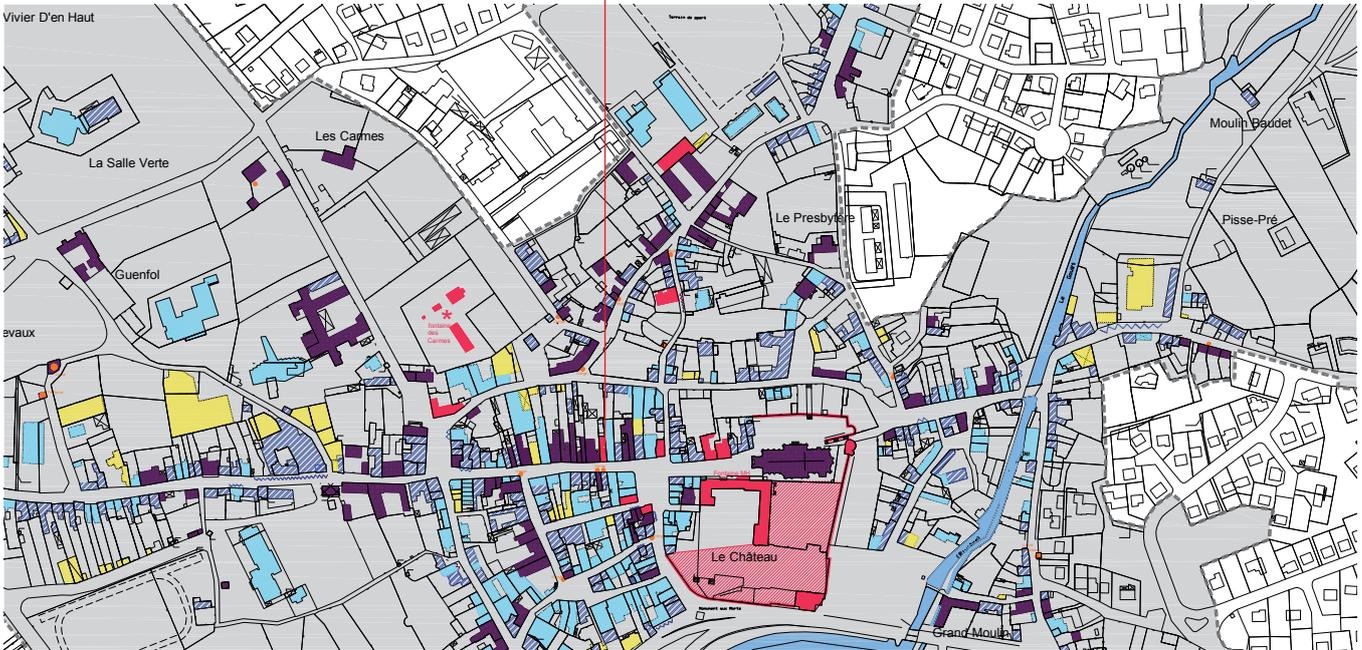
Le périmètre de l'AVAP, basé sur l'étude du terrain, convient également à la création du Périmètre de Protection Modifié du monument historique.

Le projet du PPM se calque sur le tracé du périmètre de l'AVAP en excluant de la servitude les secteurs sans intérêt patrimonial ni co-visibilité avec le monument historique.

<i>édifice :</i>	<i>Maison 37, Grande Rue</i>
<i>protection :</i>	<i>Inscription MH</i>
<i>date :</i>	<i>28 mai 1951</i>

Maison 37, Grande Rue

DIAGNOSTIC



Plan d'intérêt architectural (extrait) - Diagnostic AVAP



Plan d'intérêt paysager (extrait) - Diagnostic AVAP

VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°4

PLAN ÉTAT EXISTANT - EN L'ABSENCE DE LA ZPPAU ET DE L'AVAP

édifice : *Maison 37, Grande Rue*
protection : *Inscription MH*
date : *28 mai 1951*

PLAN PROJET - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ (PPM)



VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°4

PHOTOGRAPHIES DU MONUMENT HISTORIQUE



édifice : *Maison 37, Grande Rue*
protection : *Inscription MH*
date : *28 mai 1951*

PHOTOGRAPHIES À L'INTÉRIEUR DU PPM



1



2

PHOTOGRAPHIES À L'INTÉRIEUR DU PPM



3



4



5

édifice : *Maison 37, Grande Rue*
protection : *Inscription MH*
date : *28 mai 1951*

PHOTOGRAPHIES À L'EXTÉRIEUR DU PPM



6 *Rue de Saint-Ladre*



7 *Rue Lequyer*



8 *Rue du Cheneau Blanc*



9 *Rue Digaultray*

PROJET DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION MODIFIÉS

Monument Historique N°5

MAISON

8, rue au Lait

FICHE DES RENSEIGNEMENTS

<i>édifice / site</i>	<i>Maison</i>
<i>localisation</i>	<i>Bretagne ; Côtes-d'Armor ; Quintin</i>
<i>adresse</i>	<i>8 rue au Lait ; 2 rue Belle-Etoile</i>
<i>dénomination</i>	<i>maison</i>
<i>éléments protégés MH</i>	<i>élévation ; toiture</i>
<i>époque de construction</i>	<i>17e siècle</i>
<i>historique</i>	<i>En 1691, Quintin fut érigé en duché. La ville conserve de beaux exemples d'édifices des 17e et 18e siècles. Ici, longue maison à deux étages, avec encorbellements, présentant poutres et supports moulurés. Au premier étage, l'angle est accusé par une colonne s'appuyant sur le culot mouluré. La façade rue au Lait est percée d'une porte à fronton et pilastres.</i>
<i>propriété</i>	<i>propriété d'une personne privée</i>
<i>protection MH</i>	<i>1977/12/21 : classé MH</i> <i>Façades et toitures (cad. B 74) : classement par arrêté du 21 décembre 1977</i>
<i>visite</i>	<i>fermé au public</i>
<i>type d'étude</i>	<i>Recensement immeubles MH</i>
<i>documentation MAP</i>	
<i>référence</i>	<i>PA00089562</i> <i>© Monuments historiques, 1992</i>
<i>date versement</i>	<i>1993/07/08</i>
<i>date mise à jour</i>	<i>2015/09/22</i>

JUSTIFICATION DU PROJET

PLAN DE SITUATION

Maison 8 rue au Lait



La maison est située à l'angle de la place de 1830 et de la rue au Lait, au cœur de la ville médiévale. La façade est en encorbellement en pan de bois au-dessus du rez-de-chaussée en granit. La maison fait partie des constructions les plus anciennes de la ville. Elle fait face à celle du 13, rue au Lait (IMH), et est en co-visibilité avec le château de Quintin.

Le rayon de protection de 500 mètres couvre les secteurs à fort enjeu patrimonial et paysager (centre-ville et faubourgs anciens), des secteurs

évolutifs en lien direct avec le centre historique, mais également pavillonnaires et d'équipements récents sans intérêt architectural ni co-visibilité avec le monument.

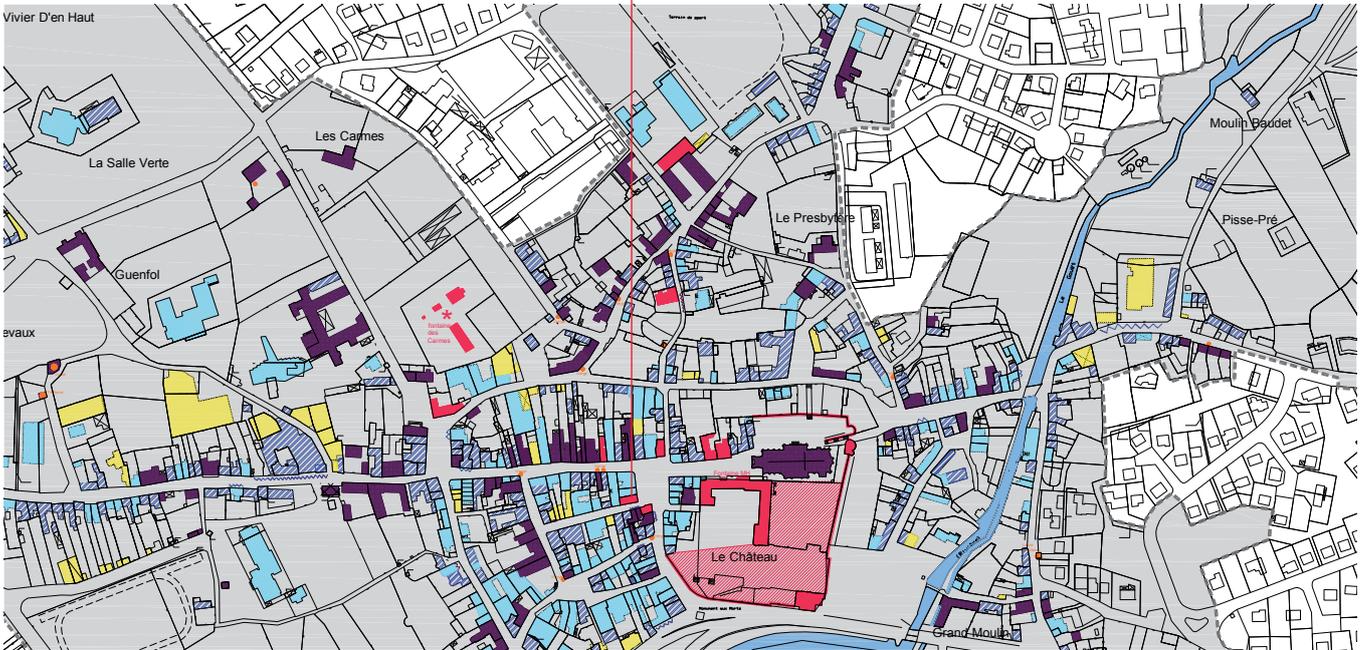
Le périmètre de l'AVAP, basé sur l'étude du terrain, convient également à la création du Périmètre de Protection Modifié du monument historique.

Le projet du PPM se calque sur le tracé du périmètre de l'AVAP en excluant de la servitude les secteurs sans intérêt patrimonial ni co-visibilité avec le monument historique.

<i>édifice :</i>	<i>Maison 8, rue au Lait</i>
<i>protection :</i>	<i>Classement MH</i>
<i>date :</i>	<i>21 décembre 1977</i>

8, rue au Lait

DIAGNOSTIC



Plan d'intérêt architectural (extrait) - Diagnostic AVAP



Plan d'intérêt paysager (extrait) - Diagnostic AVAP

VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°5

PLAN ÉTAT EXISTANT - EN L'ABSENCE DE LA ZPPAU ET DE L'AVAP

édifice : *Maison 8, rue au Lait*
protection : *Classement MH*
date : *21 décembre 1977*

PLAN PROJET - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ (PPM)



VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°5

PHOTOGRAPHIES DU MONUMENT HISTORIQUE



édifice : *Maison 8, rue au Lait*
protection : *Classement MH*
date : *21 décembre 1977*

PHOTOGRAPHIES À L'INTÉRIEUR DU PPM



1



2

VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°5

PHOTOGRAPHIES À L'INTÉRIEUR DU PPM



3



4



5

édifice : *Maison 8, rue au Lait*
protection : *Classement MH*
date : *21 décembre 1977*

PHOTOGRAPHIES À L'EXTÉRIEUR DU PPM



6 *Rue de Saint-Ladre*



7 *Rue Lequyer*



8 *Rue du Cheneau Blanc*



9 *Rue Digaultray*

PROJET DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION MODIFIÉS

Monument Historique N°6

LA GRANDE MAISON

place du Martray

FICHE DES RENSEIGNEMENTS

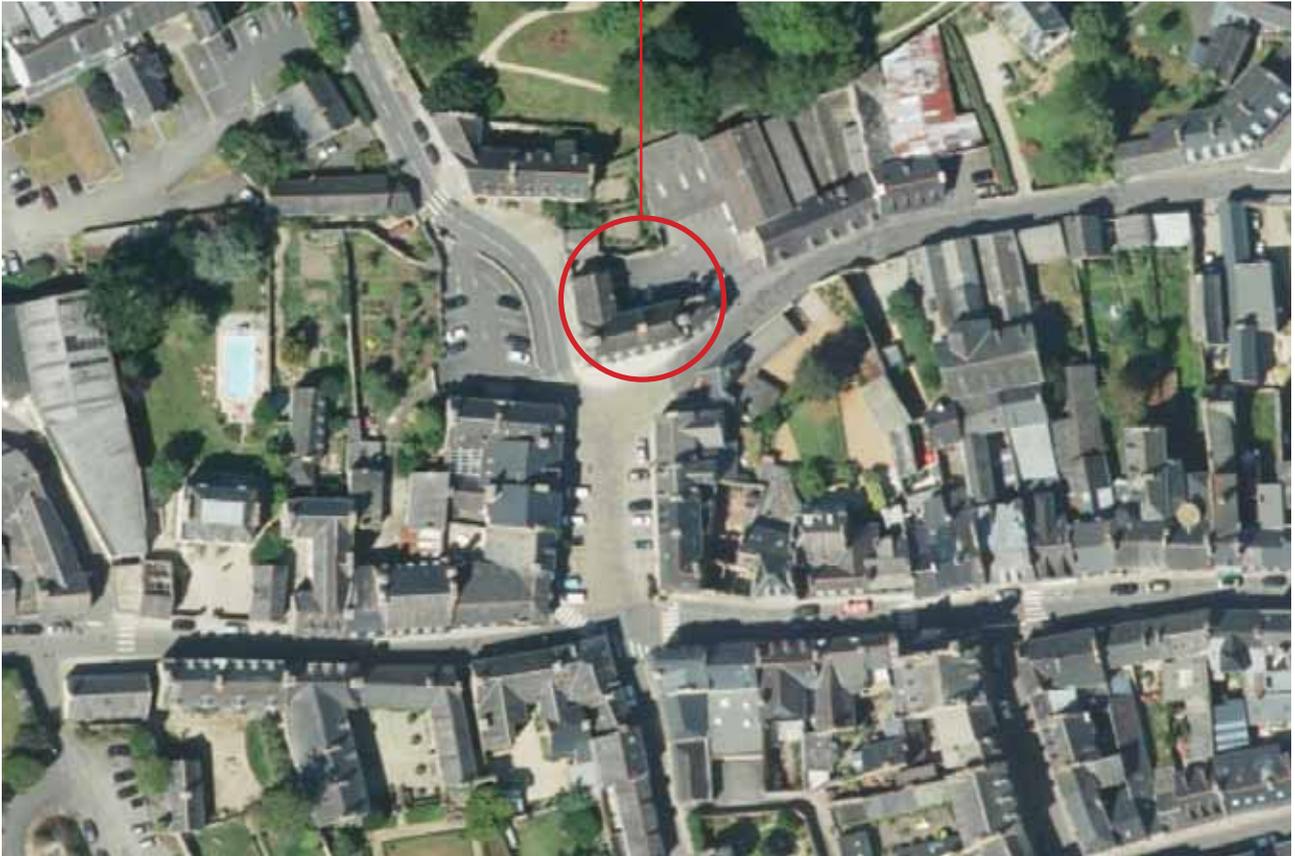
<i>édifice / site</i>	<i>La Grande Maison, actuellement Trésor Public</i>
<i>localisation</i>	<i>Bretagne ; Côtes-d'Armor ; Quintin</i>
<i>adresse</i>	<i>place du Martray</i>
<i>dénomination</i>	<i>maison</i>
<i>éléments protégés MH</i>	<i>élévation ; toiture</i>
<i>époque de construction</i>	<i>18e siècle</i>
<i>année</i>	<i>1728</i>
<i>historique</i>	<i>En 1691, la ville de Quintin est érigée en duché. Cet édifice est un bel exemple de l'architecture du 18e siècle. Il s'agit d'une maison en granit à trumeau central et deux portes. Les larges baies du rez-de-chaussée ainsi que les portes sont appareillées, une forme circulaire raccordant les piédroits. Le premier étage possède toujours les petits bois des ouvrants. Le troisième est percé de lucarnes en fronton dont celle du milieu est datée de 1728.</i>
<i>décor</i>	<i>sculpture</i>
<i>propriété</i>	<i>propriété de la commune</i>
<i>protection MH</i>	<i>1951/05/28 : inscrit MH</i> <i>Façade et toiture (cad. B 13) : inscription par arrêté du 28 mai 1951</i>
<i>type d'étude</i>	<i>Recensement immeubles MH</i>
<i>documentation MAP</i>	<i>[documentation Médiathèque de l'architecture et du patrimoine]</i>
<i>référence</i>	<i>PA00089563 © Monuments historiques, 1992</i>
<i>date versement</i>	<i>1993/07/08</i>
<i>date mise à jour</i>	<i>2015/09/22</i>

Base Mérimée Monuments historiques

JUSTIFICATION DU PROJET

PLAN DE SITUATION

La Grande Maison



La Grande Maison (ancien Hôtel Lefèvre) est située sur le côté Nord de la place du Martray, au croisement des rues des Douves et des Carmes.

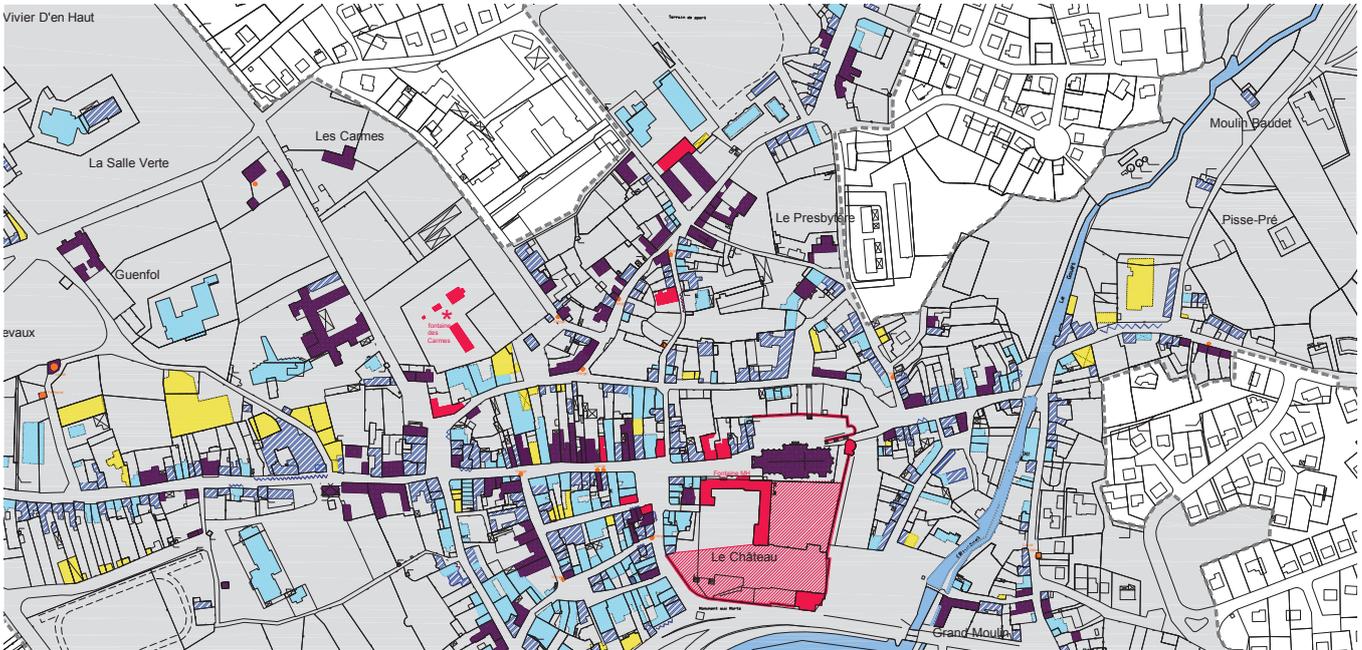
Son rayon de protection de 500 m couvre des secteurs de grande qualité architecturale (ensemble du centre-ville et des faubourgs anciens), à fort enjeu paysager (Arboretum de la Salle verte, Roz-Maria, les Ursulines, l'Etang) ou bien des secteurs évolutifs en lien direct avec le centre historique (ancien Hôpital, lycée Jean XXIII).

Des secteurs d'habitat pavillonnaire et d'équipements récents sont présents au Nord, Nord-Est et en limite Sud-Ouest du rayon. Il semble peu pertinent de conserver une servitude de protection sur ces secteurs, dépourvus d'intérêt patrimonial et sans co-visibilité avec la place du Martray.

Le périmètre de l'AVAP, tracé en tenant compte de l'analyse du site, convient également à la création du Périmètre de Protection Modifié.

<i>édifice :</i>	<i>La Grande Maison</i>
<i>protection :</i>	<i>Inscription MH</i>
<i>date :</i>	<i>28 mai 1951</i>

DIAGNOSTIC



Plan d'intérêt architectural (extrait) - Diagnostic AVAP



Plan d'intérêt paysager (extrait) - Diagnostic AVAP

VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°6

PLAN ÉTAT EXISTANT - EN L'ABSENCE DE LA ZPPAU ET DE L'AVAP

édifice : *La Grande Maison*
protection : *Inscription MH*
date : *28 mai 1951*

PLAN PROJET - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ (PPM)



VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°6

PHOTOGRAPHIES DU MONUMENT HISTORIQUE



La Grande Maison

édifice : *La Grande Maison*
protection : *Inscription MH*
date : *28 mai 1951*

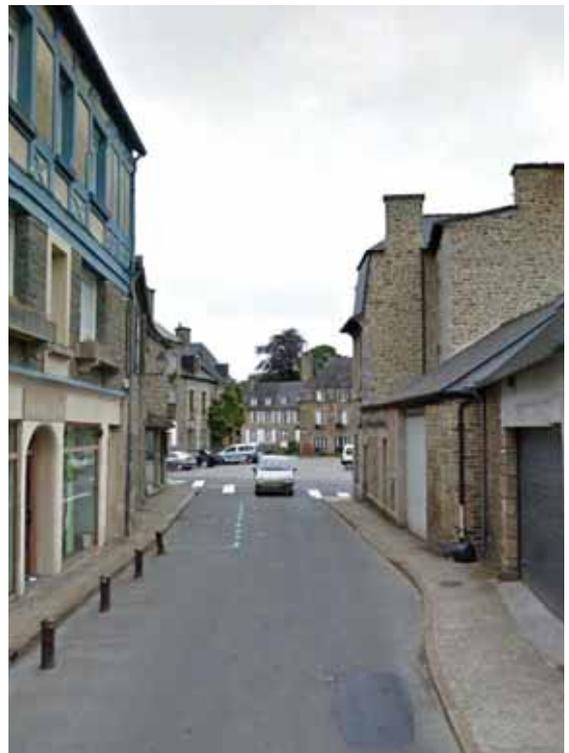
PHOTOGRAPHIES À L'INTÉRIEUR DU PPM



1



2



3

PHOTOGRAPHIES À L'EXTÉRIEUR DU PPM



4



5



6

édifice : *La Grande Maison*
protection : *Inscription MH*
date : *28 mai 1951*

PROJET DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION MODIFIÉS

Monument Historique N°7

FONTAINE DE LA RUE NOTRE-DAME DE LA PORTE

rue Notre-Dame

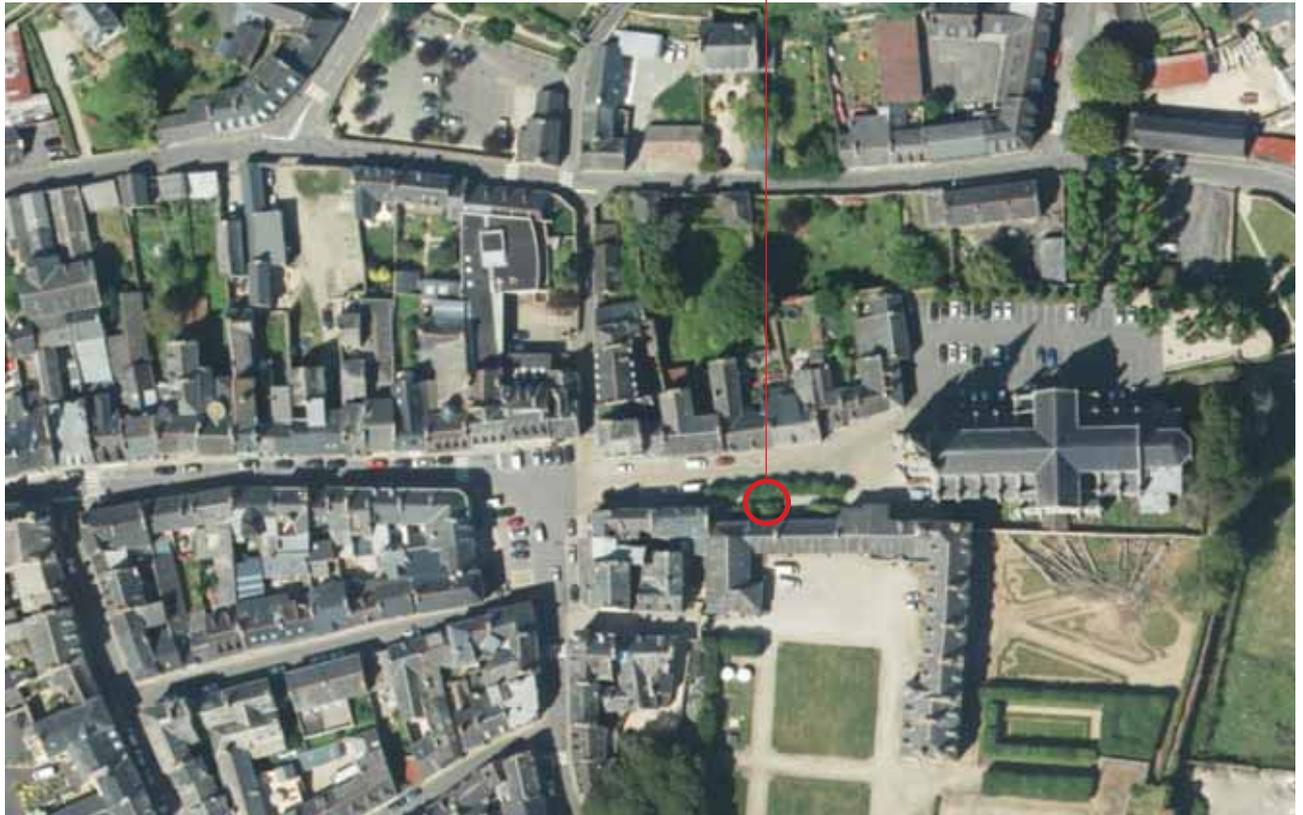
FICHE DES RENSEIGNEMENTS

<i>édifice / site</i>	<i>Fontaine de Notre-Dame de la Porte</i>
<i>localisation</i>	<i>Bretagne ; Côtes-d'Armor ; Quintin</i>
<i>adresse</i>	<i>rue Notre-Dame</i>
<i>dénomination</i>	<i>fontaine</i>
<i>époque de construction</i>	<i>15e siècle</i>
<i>historique</i>	<i>Fontaine du 15e siècle adossée à un ancien oratoire, vendue comme bien national à la Révolution. Au 18e siècle, la chapelle fut allongée en y englobant la fontaine qui, depuis ce temps, se trouve en sous-sol, accessible par un soupirail de cave. Le couronnement a été amputé d'une partie de son gâble au début du 20e siècle, et les sculptures ont été martelées. La partie conservée présente des traces de peinture du 15e siècle entourant la niche de la statue de la Vierge. Tympan décoré d'arcatures rampantes, appuyé sur deux clochetons aux extrémités, et décoré de crochets et d'un fleuron sculptés.</i>
<i>décor</i>	<i>peinture ; sculpture</i>
<i>propriété</i>	<i>propriété de la commune</i>
<i>protection MH</i>	<i>1913/03/18 : classé MH</i> <i>Fontaine de Notre-Dame de la Porte : classement par arrêté du 18 mars 1913</i>
<i>type d'étude</i>	<i>Recensement immeubles MH</i>
<i>documentation MAP</i>	<i>[documentation Médiathèque de l'architecture et du patrimoine]</i>
<i>référence</i>	<i>PA00089557 © Monuments historiques, 1992</i>
<i>date versement</i>	<i>1993/07/08</i>
<i>date mise à jour</i>	<i>2015/09/22</i>
Base Mérimée Monuments historiques	

JUSTIFICATION DU PROJET

PLAN DE SITUATION

5-7 rue Notre-Dame



La fontaine de Notre-Dame de la Porte est située sur le côté Sud de la rue Notre-Dame, à proximité immédiate de la Basilique. Elle est adossée à l'aile Nord du château. Au-delà de la rue Notre-Dame, il n'existe pas de co-visibilité entre la fontaine et les autres bâtiments.

Le rayon de protection de 500 m couvre tout le centre-ville, les faubourgs anciens, les domaines des anciens établissements religieux (Carmes, Ursulines, l'Hôpital), la vallée du Gouët, l'Etang et le

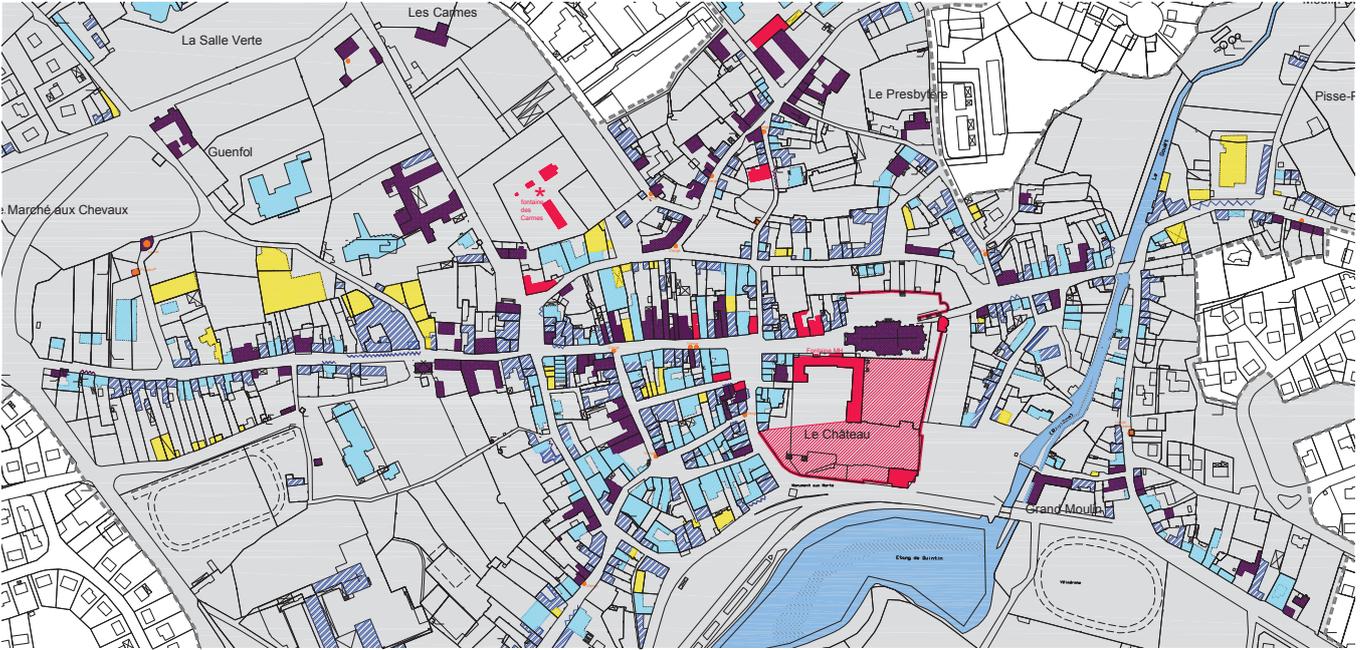
coteau de la Roche Longue.

En marge, des secteurs de logements pavillonnaires et collectifs et d'équipements récents, sont sans rapport avec l'architecture traditionnelle de la ville et il serait plus pertinent de les retirer du périmètre de protection.

Le périmètre de l'AVAP, tracé en tenant compte de l'analyse du site, convient également à la création du Périmètre de Protection Modifié.

édifice :	Fontaine de Notre-Dame de la Porte
protection :	Classement MH
date :	18 mars 1913

DIAGNOSTIC



Plan d'intérêt architectural (extrait) - Diagnostic AVAP



Plan d'intérêt paysager (extrait) - Diagnostic AVAP

VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°7

PLAN ÉTAT EXISTANT - EN L'ABSENCE DE LA ZPPAU ET DE L'AVAP

édifice : Fontaine de Notre-Dame de la Porte
protection : Classement MH
date : 18 mars 1913

PLAN PROJET - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ (PPM)



VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°7

PHOTOGRAPHIES DU MONUMENT HISTORIQUE



Fontaine



édifice : Fontaine de Notre-Dame de la Porte
protection : Classement MH
date : 18 mars 1913

PHOTOGRAPHIES À L'INTÉRIEUR DU PPM



1



2



3

PHOTOGRAPHIES À L'EXTÉRIEUR DU PPM



4



5



6

édifice : Fontaine de Notre-Dame de la Porte
protection : Classement MH
date : 18 mars 1913

PROJET DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION MODIFIÉS

Monument Historique N°8

CHÂTEAU

5 impasse de la Pompe

FICHE DES RENSEIGNEMENTS

<i>édifice / site</i>	Château
<i>localisation</i>	Bretagne ; Côtes-d'Armor ; Quintin
<i>adresse</i>	5 impasse de la Pompe
<i>dénomination</i>	château
<i>éléments protégés MH</i>	terrasse ; jardin ; tour ; élévation ; mur de soutènement ; toiture
<i>époque de construction</i>	17e siècle ; 4e quart 18e siècle
<i>année</i>	1775
<i>historique</i>	En 1691, Quintin est érigé en duché. Le château ducal est une construction inachevée datant de 1775. Quintin reprend le type du quadrilatère flanqué de pavillons en décrochement. Du château, ne subsiste qu'un double pavillon sur lequel s'articulent les soubassements de deux corps de bâtiment en retour d'équerre et les soubassements des autres pavillons. C'est une énorme construction d'angle avec murs de soutènement inclinés, ouverte de fenêtres et ornée de décrochés. Le soubassement, très épais, devait soutenir une construction dont seul l'angle a été terminé. Le château présente deux avant-corps peu avancés à l'ouest, et une aile de trois ouvertures au sud. Une longue aile de dépendances se soude au nord-ouest, commençant par un pavillon de tête à porte au fronton courbe, formant deux angles en retour.
<i>propriété</i>	propriété d'une personne privée
<i>protection MH</i>	1951/05/28 : inscrit MH ; 1983/11/04 : classé MH Façades et toitures du château du 18e siècle : inscription par arrêté du 28 mai 1951 ; Château du 17e siècle avec les terrasses et le mur de soutènement, y compris la tour des Archives ; jardins (cad. C 176) : classement par arrêté du 4 novembre 1983
<i>type d'étude</i>	Recensement immeubles MH
<i>documentation MAP</i>	[documentation Médiathèque de l'architecture et du patrimoine]
<i>référence</i>	PA00089554© Monuments historiques, 1992
<i>date versement</i>	1993/07/08
<i>date mise à jour</i>	2015/09/22

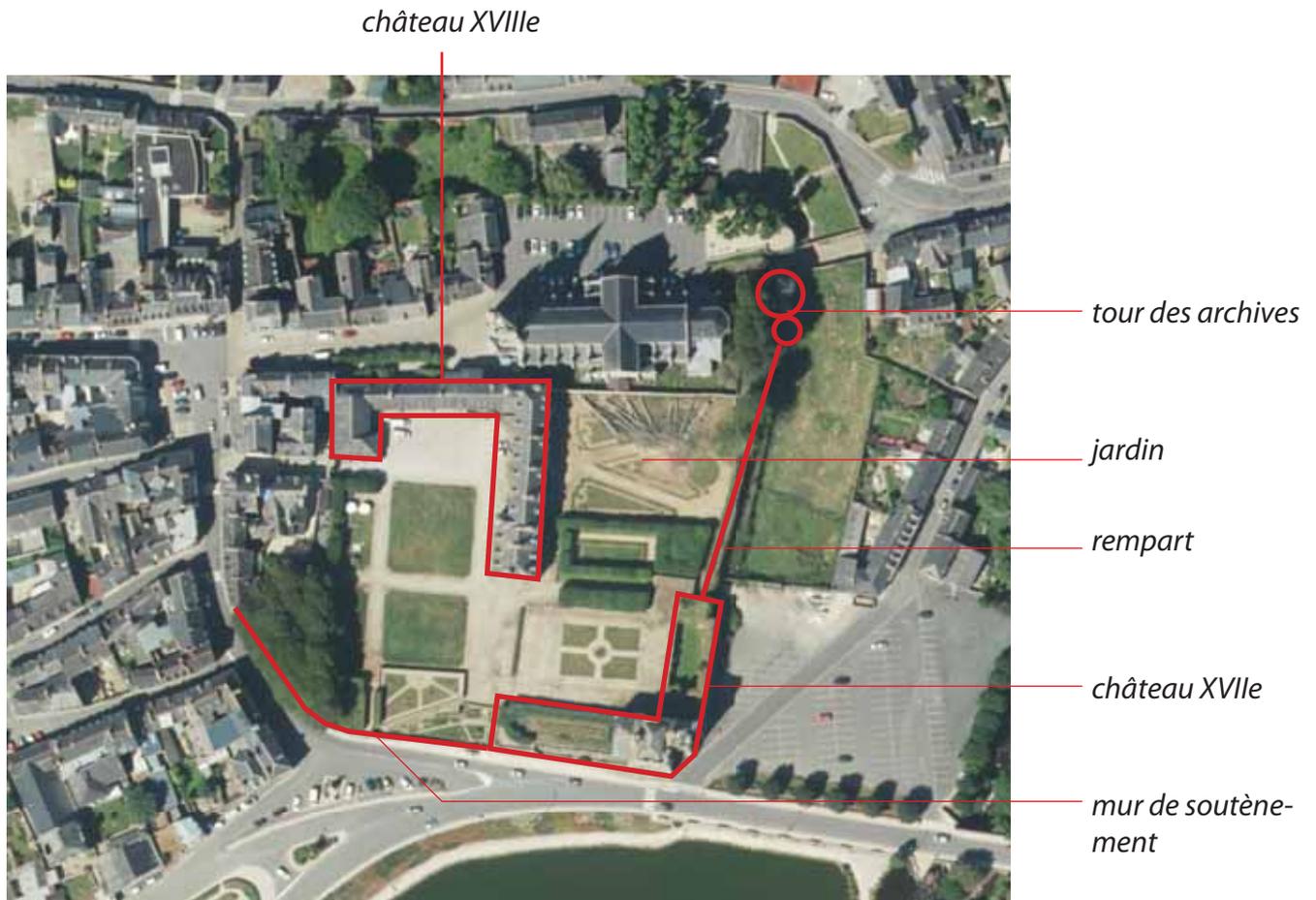
Base Mérimée Monuments historiques

VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°8

JUSTIFICATION DU PROJET

PLAN DE SITUATION



Le château de Quintin est bâti sur le tracé des anciens remparts, à l'angle Sud-Est de l'enceinte urbaine. Il est bordé à l'Ouest par les parcelles densément bâties du centre-ville, au Nord par la basilique, au Sud par la route départementale et l'Étang et à l'Est par les anciennes douves et le Carré aux Vaches (ancien Champ de Foire).

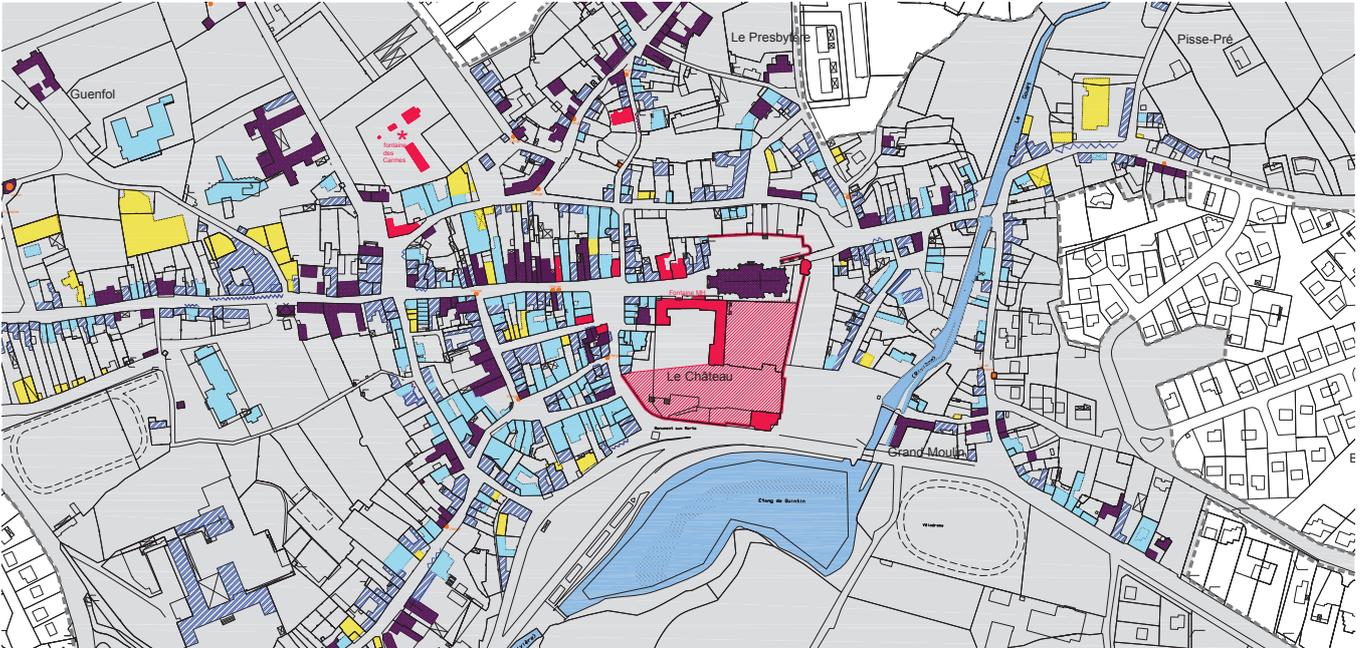
Son rayon de protection couvre tout le centre-ville, une grande partie des faubourgs anciens, ainsi que la zone naturelle au Sud de l'Étang jusqu'à la Roche Longue.

Il englobe également au Nord et à l'Est des zones récentes d'équipements et de habitat pavillonnaire, de faible intérêt patrimonial et paysager. Il n'existe pas de co-visibilité depuis ces secteurs récents avec le château.

Les limites du périmètre de l'AVAP, tracées en tenant compte de ces disparités, conviennent également à la création du Périmètre de Protection Modifié.

édifice :	Château
protection :	Classement (partiel) / Inscription MH
date :	4 novembre 1983 / 28 mai 1951

DIAGNOSTIC



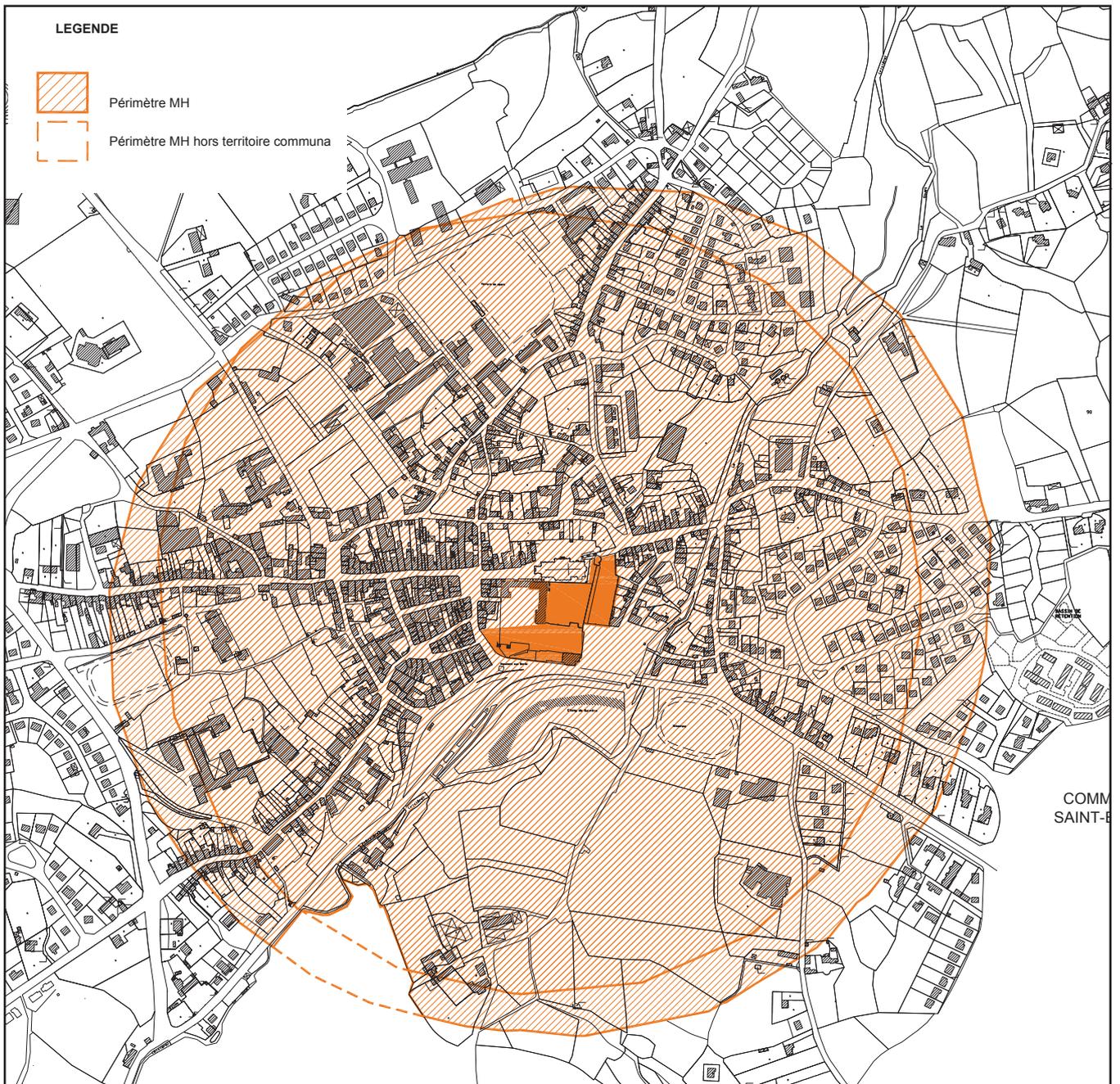
Plan d'intérêt architectural (extrait) - Diagnostic AVAP



Plan d'intérêt paysager (extrait) - Diagnostic AVAP

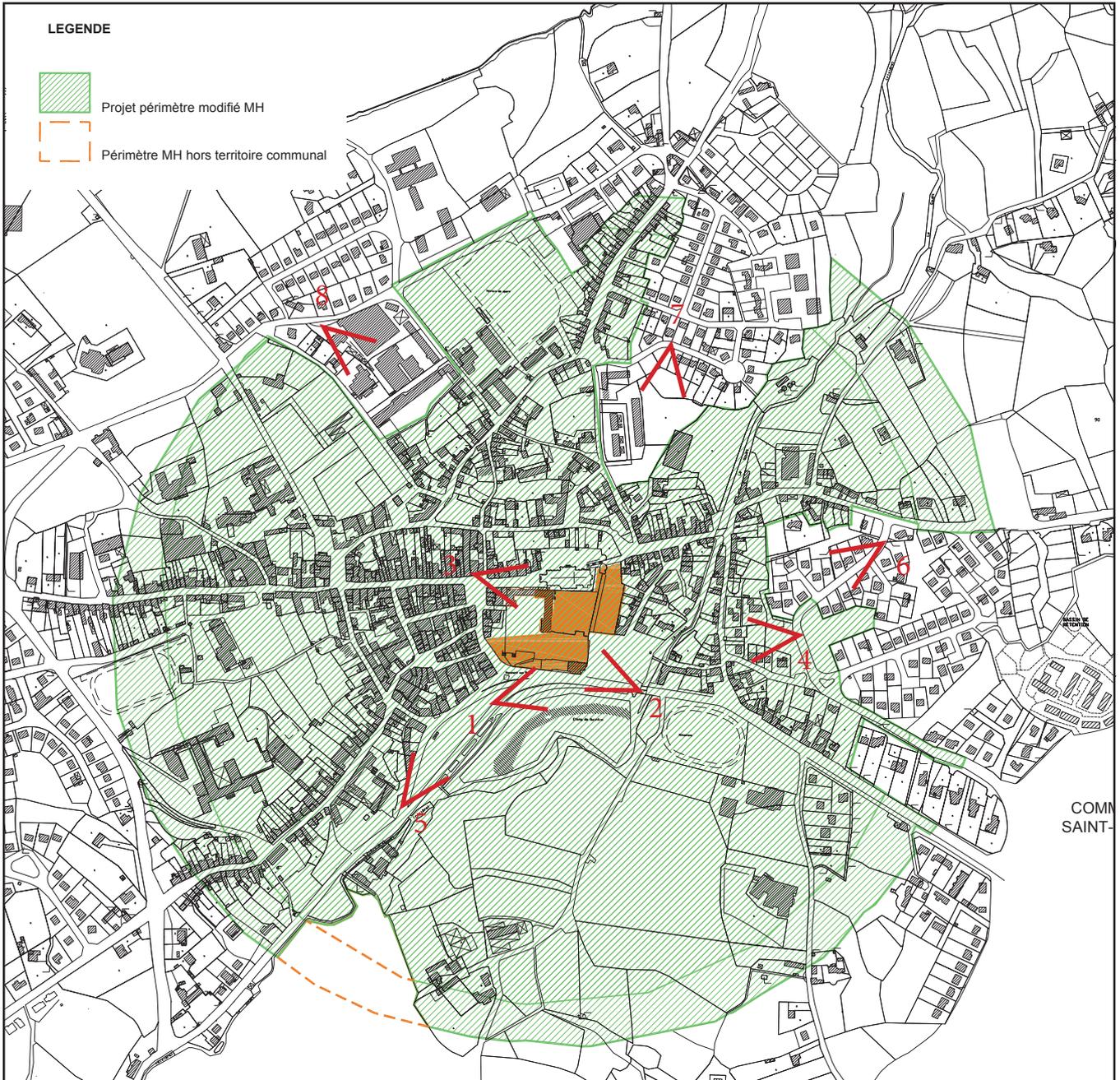
VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°8

PLAN ÉTAT EXISTANT - EN L'ABSENCE DE LA ZPPAU ET DE L'AVAP

édifice : *Château*
protection : *Classement (partiel) / Inscription MH*
date : *4 novembre 1983 / 28 mai 1951*

PLAN PROJET - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ (PPM)



VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°8

PHOTOGRAPHIES DU MONUMENT HISTRIQUE



Château XVIIIe

Château XVIIe



Château XVIIIe siècle - inscrit MH



Château XVIIe siècle - classé MH

édifice :	Château
protection :	Classement (partiel) / Inscription MH
date :	4 novembre 1983 / 28 mai 1951

PHOTOGRAPHIES DU MONUMENT HISTORIQUE



1



2a



2b

PHOTOGRAPHIES À L'INTÉRIEUR DU PPM



3



4



5

édifice : Château
protection : Classement (partiel) / Inscription MH
date : 4 novembre 1983 / 28 mai 1951

PHOTOGRAPHIES À L'EXTÉRIEUR DU PPM



6



7



8

PROJET DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION MODIFIÉS

Monument Historique N°9

DEUX MAISONS

5-7 rue Notre-Dame

FICHE DES RENSEIGNEMENTS

<i>édifice / site</i>	<i>Deux maisons</i>
<i>localisation</i>	<i>Bretagne ; Côtes-d'Armor ; Quintin</i>
<i>adresse</i>	<i>5, 7 rue Notre-Dame</i>
<i>dénomination</i>	<i>maison</i>
<i>éléments protégés MH</i>	<i>élévation ; toiture</i>
<i>époque de construction</i>	<i>17e siècle</i>
<i>historique</i>	<i>Quintin conserve quelques exemples intéressants de maisons des 16e et 17e siècles. Ces deux maisons présentent des façades Renaissance aux portes flanquées de colonnes ou pilastres et à grosses corniches typiquement bretonnes. L'arc plein cintre de la première a sa clef moulurée entre deux formes de banderolles. Les chapiteaux s'inspirent de motifs végétaux. Au sommet des allèges règne une moulure ornée d'oves. La corniche est une succession de corbeaux ou mutules, toutes traitées comme des mâchicoulis. La maison suivante possède également une bande au sommet des allèges, sans sculpture. La porte, également plein cintre, présente des piédroits décorés de pilastres avec quelques motifs géométriques. Une corniche supporte un haut fronton triangulaire.</i>
<i>décor</i>	<i>sculpture</i>
<i>propriété</i>	<i>propriété d'une personne privée</i>
<i>protection MH</i>	<i>1951/05/28 : inscrit MH</i> <i>Façades sur rue et toitures (cad. 263, 260) : inscription par arrêté du 28 mai 1951</i>
<i>type d'étude</i>	<i>Recensement immeubles MH</i>
<i>documentation MAP</i>	<i>[documentation Médiathèque de l'architecture et du patrimoine]</i>
<i>référence</i>	<i>PA00089565 © Monuments historiques, 1992</i>
<i>date versement</i>	<i>1993/07/08</i>
<i>date mise à jour</i>	<i>2015/09/22</i>

Base Mérimée Monuments historiques

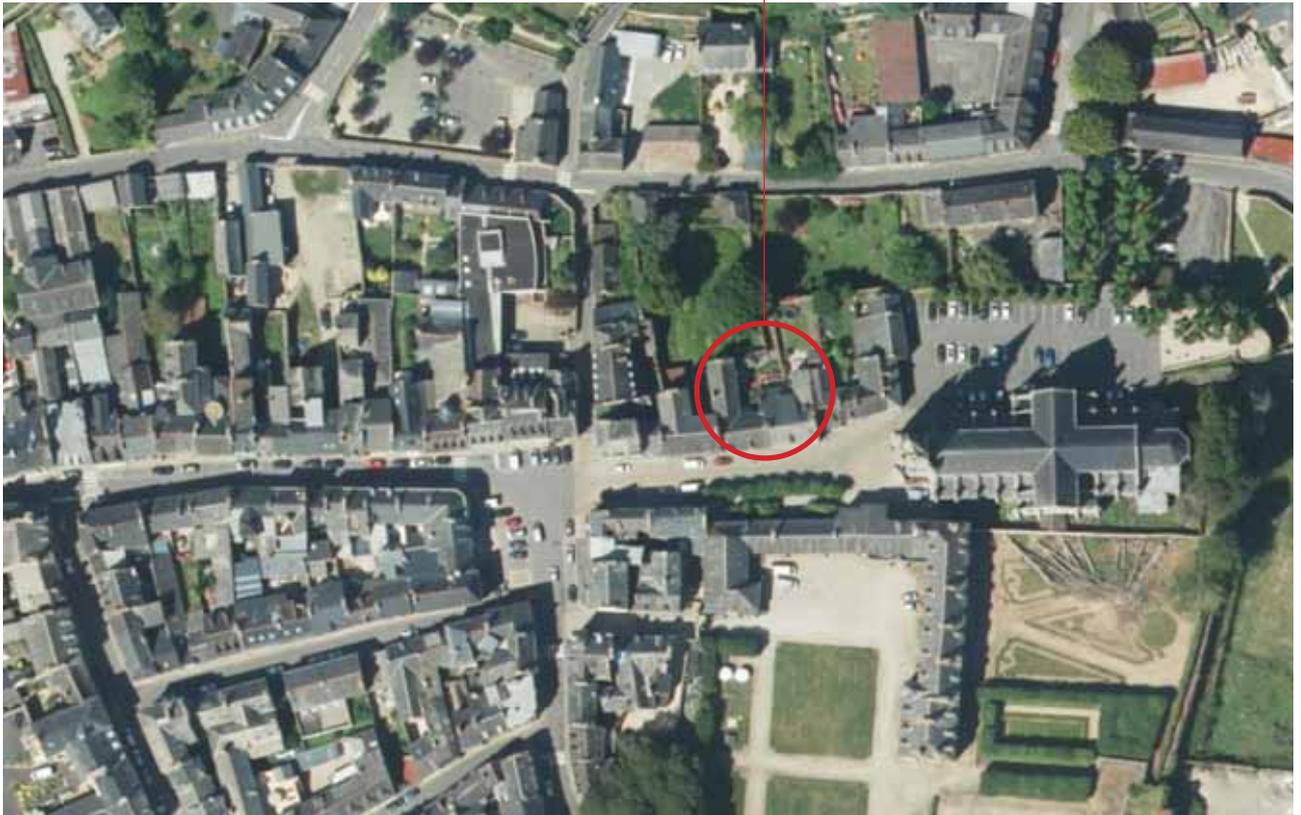
VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°9

LOCALISATION

PLAN DE SITUATION

5-7 rue Notre-Dame



Les maisons sont situées sur le côté Nord de la rue Notre-Dame, à l'intérieur du centre historique et à proximité immédiate de la Basilique.

Le rayon de protection de 500 m couvre tout le centre-ville, les faubourgs anciens, les domaines des anciens établissements religieux (Carmes, Ursulines, l'Hopital), la vallée du Gouët, l'Etang et le coteau de la Roche Longue.

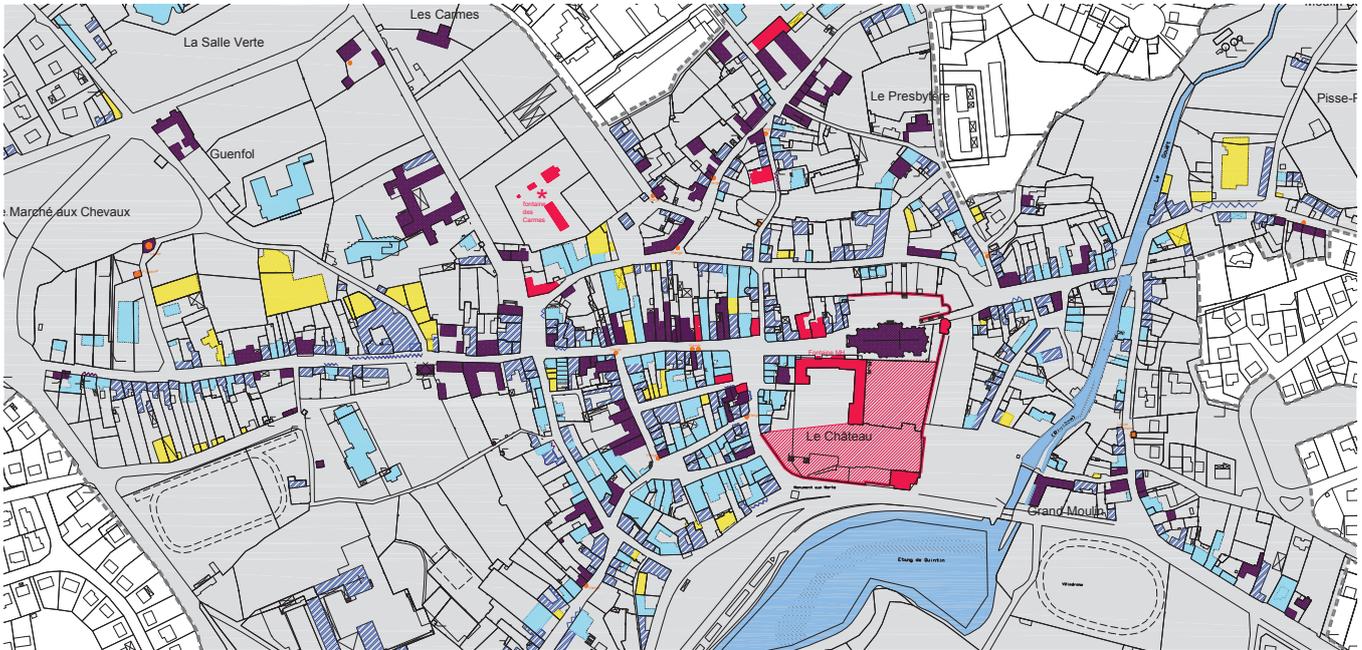
En marge, des secteurs de logements pavillonnaires et collectifs et d'équipements récents, sont sans rapport avec l'architecture traditionnelle de la ville. Il n'existe pas de co-visibilité depuis ces secteurs avec le noyau ancien, qu'il serait plus pertinent de retirer du périmètre de protection.

Le périmètre de l'AVAP, tracé en tenant compte de l'analyse du site, convient également à la création du Périmètre de Protection Modifié.

édifice :	<i>Deux maisons 5-7 rue Notre-Dame</i>
protection :	<i>Inscription MH</i>
date :	<i>28 mai 1951</i>

JUSTIFICATION DU PROJET

DIAGNOSTIC



Plan d'intérêt architectural (extrait) - Diagnostic AVAP



Plan d'intérêt paysager (extrait) - Diagnostic AVAP

VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°9

JUSTIFICATION DU PROJET

PLAN ÉTAT EXISTANT - EN L'ABSENCE DE LA ZPPAU ET DE L'AVAP



édifice : Deux maisons 5-7 rue Notre-Dame
protection : Inscription MH
date : 28 mai 1951

PLAN PROJET - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ (PPM)



VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°9

PHOTOGRAPHIES DU MONUMENT HISTORIQUE

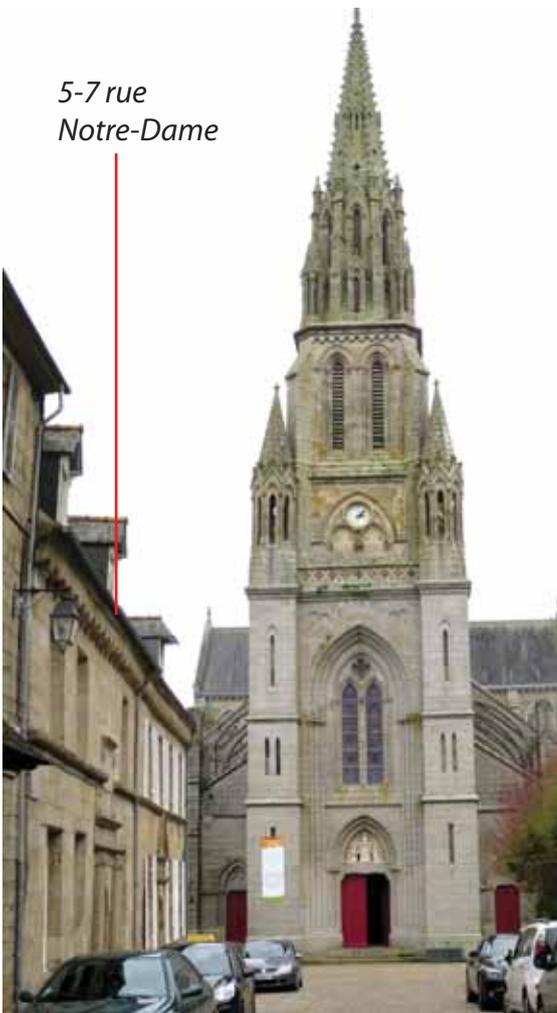


Maisons 5-7 rue Notre-Dame

édifice : Deux maisons 5-7 rue Notre-Dame
 protection : Inscription MH
 date : 28 mai 1951

PHOTOGRAPHIES À L'INTÉRIEUR DU PPM

5-7 rue
Notre-Dame



1



2



3

PHOTOGRAPHIES À L'EXTÉRIEUR DU PPM



4



5



6

édifice : Deux maisons 5-7 rue Notre-Dame
protection : Inscription MH
date : 28 mai 1951

PROJET DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION MODIFIÉS

*Monument Historique N°10
MENHIR DE LA ROCHE LONGUE
La Roche Longue*

FICHE DES RENSEIGNEMENTS

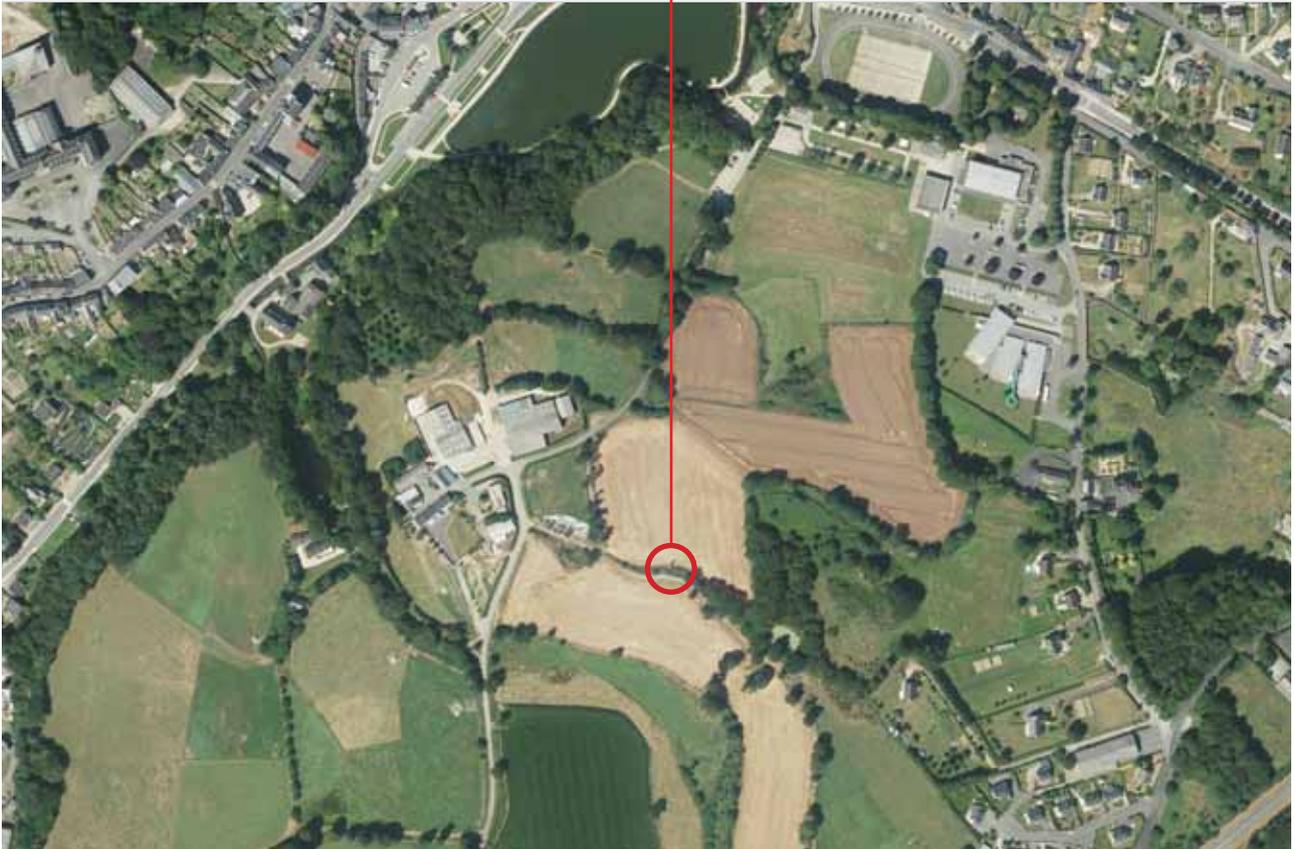
<i>édifice / site</i>	<i>Menhir de la Roche Longue</i>
<i>localisation</i>	<i>Bretagne ; Côtes-d'Armor ; Quintin</i>
<i>dénomination</i>	<i>la Roche Longue</i>
<i>éléments protégés MH</i>	<i>menhir</i>
<i>époque de construction</i>	<i>Néolithique</i>
<i>propriété</i>	<i>propriété d'une personne privée</i>
<i>protection MH</i>	<i>1862 : classé MH</i> <i>Menhir de la Roche Longue (cad. C 152) : classement par liste de 1862</i>
<i>type d'étude</i>	<i>Recensement immeubles MH</i>
<i>documentation MAP</i>	<i>[documentation Médiathèque de l'architecture et du patrimoine]</i>
<i>référence</i>	<i>PA00089566 © Monuments historiques, 1992</i>
<i>date versement</i>	<i>1993/07/08</i>
<i>date mise à jour</i>	<i>2015/09/22</i>

Base Mérimée Monuments historiques

JUSTIFICATION DU PROJET

PLAN DE SITUATION

Menhir de la Roche Longue



Le menhir classé MH est situé au Sud de la ville, sur le côteau pentu et bocager de La Roche Longue. L'analyse du site révèle des secteurs de forte sensibilité paysagère, situés dans des cônes de vue dégagés sur l'Etang et le centre-ville.

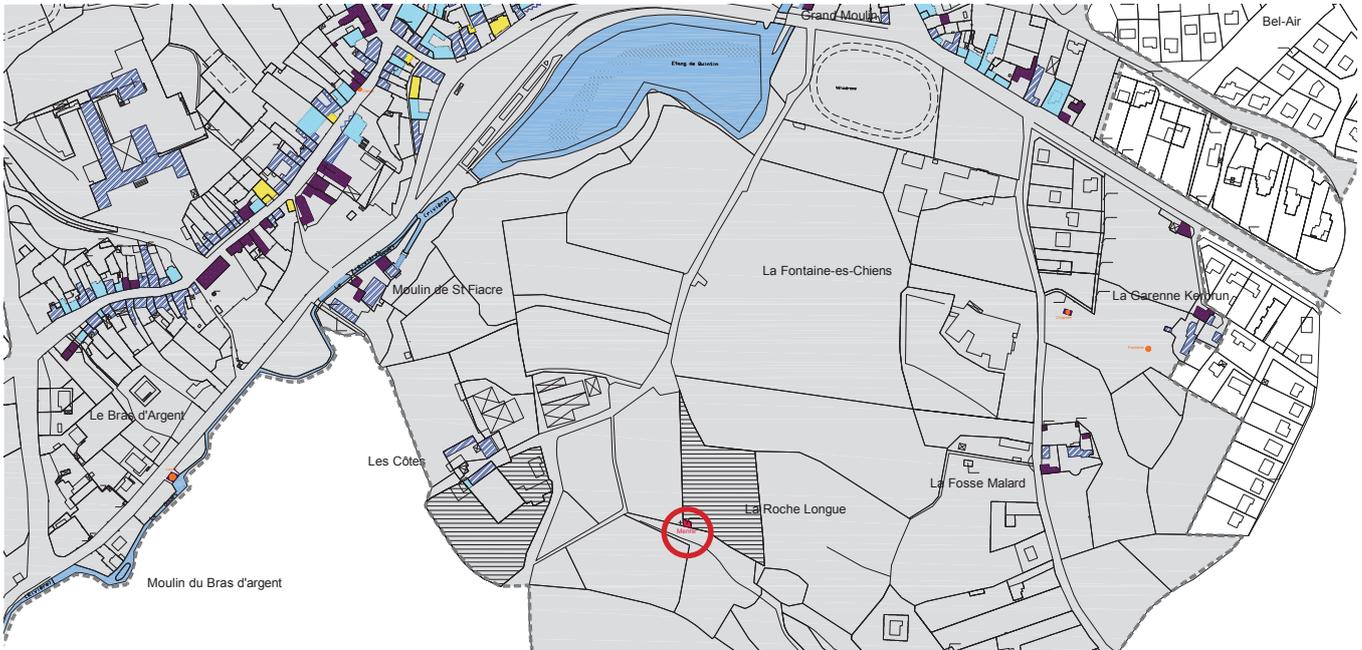
Le rayon de protection du monument historique couvre la toute la partie Sud du territoire communal de l'Etang jusqu'à Cardry, avec la rue René Pleven et les hauteurs de Tournemine.

En marge Sud-Est de la limite communale, il existe quelques secteurs sans intérêt patrimonial et sans co-visibilité avec le menhir (lotissements récents, laiterie de Cardry).

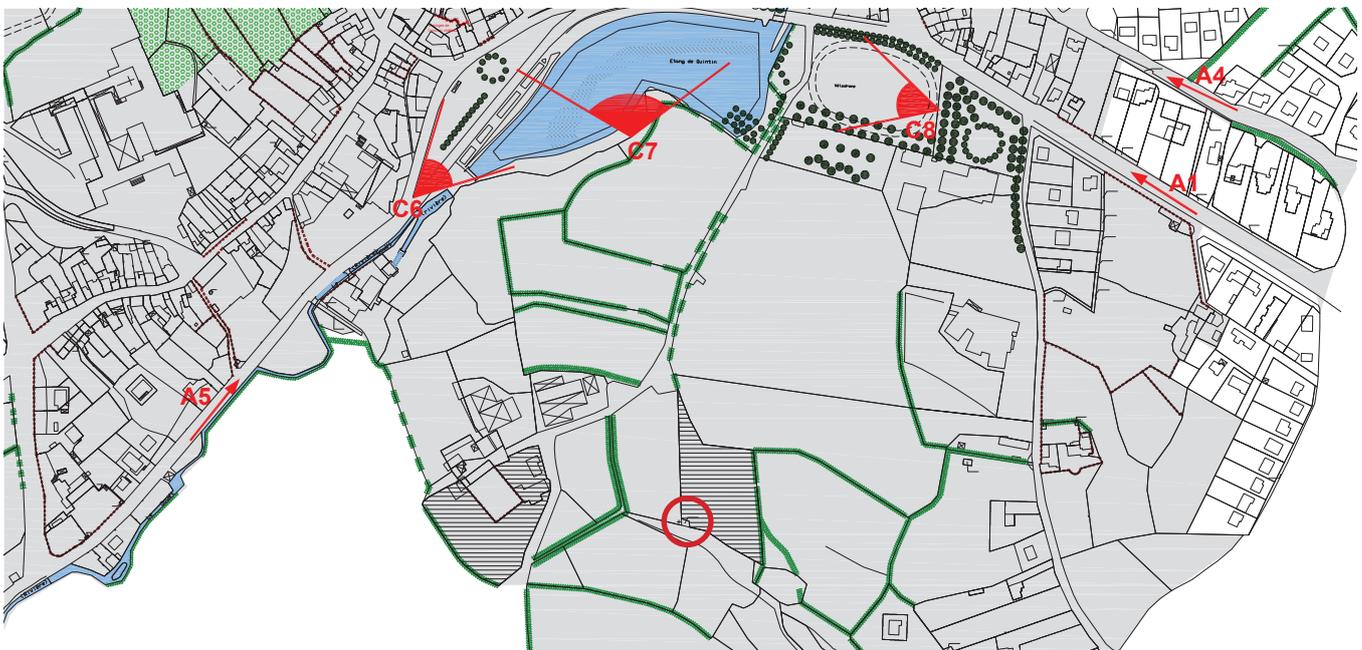
Les limites du périmètre de l'AVAP, tracées en tenant compte de ces disparités, conviennent également à la création du Périmètre de Protection Modifié.

<i>édifice :</i>	<i>Menhir de la Roche Longue</i>
<i>protection :</i>	<i>Classement MH</i>
<i>date :</i>	<i>1862</i>

DIAGNOSTIC



Plan d'intérêt architectural (extrait) - Diagnostic AVAP



Plan d'intérêt paysager (extrait) - Diagnostic AVAP

VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°10

JUSTIFICATION DU PROJET

PLAN ÉTAT EXISTANT - EN L'ABSENCE DE LA ZPPAU ET DE L'AVAP



édifice : *Menhir de la Roche Longue*
protection : *Classement MH*
date : *1862*

PLAN PROJET - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ (PPM)



VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°10

PHOTOGRAPHIES DU MONUMENT HISTORIQUE



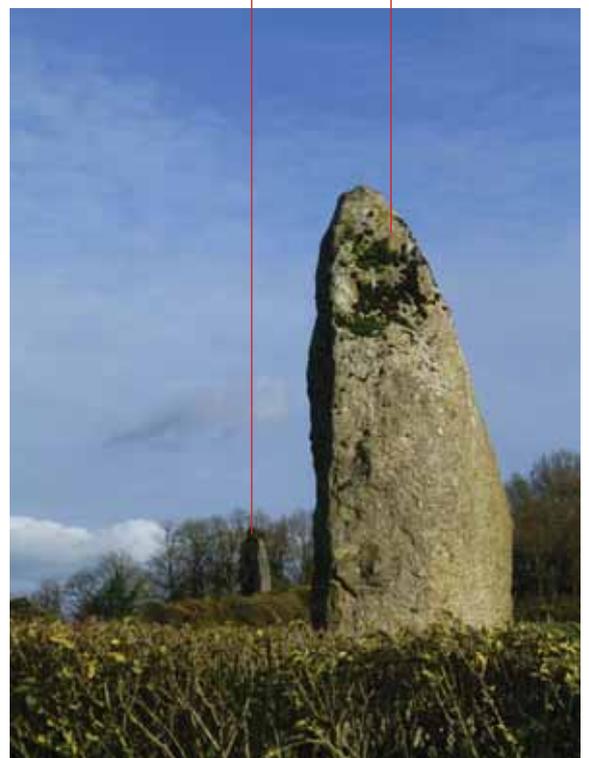
Menhir de la Roche Longue



Menhir de la Roche Longue

*Menhir de la Roche Longue
classé MH*

*Menhir des Côtes
d'en Bas*



1

édifice :	<i>Menhir de la Roche Longue</i>
protection :	<i>Classement MH</i>
date :	<i>1862</i>

PHOTOGRAPHIES À L'INTÉRIEUR DU PPM



2



3

VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°10

PHOTOGRAPHIES À L'INTÉRIEUR DU PPM



4



5

PHOTOGRAPHIES À L'EXTÉRIEUR DU PPM



6



7

édifice : *Menhir de la Roche Longue*
protection : *Classement MH*
date : *1862*

PROJET DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION MODIFIÉS

*Monument Historique N°11
ANCIENNES FORTIFICATIONS*

FICHE DES RENSEIGNEMENTS

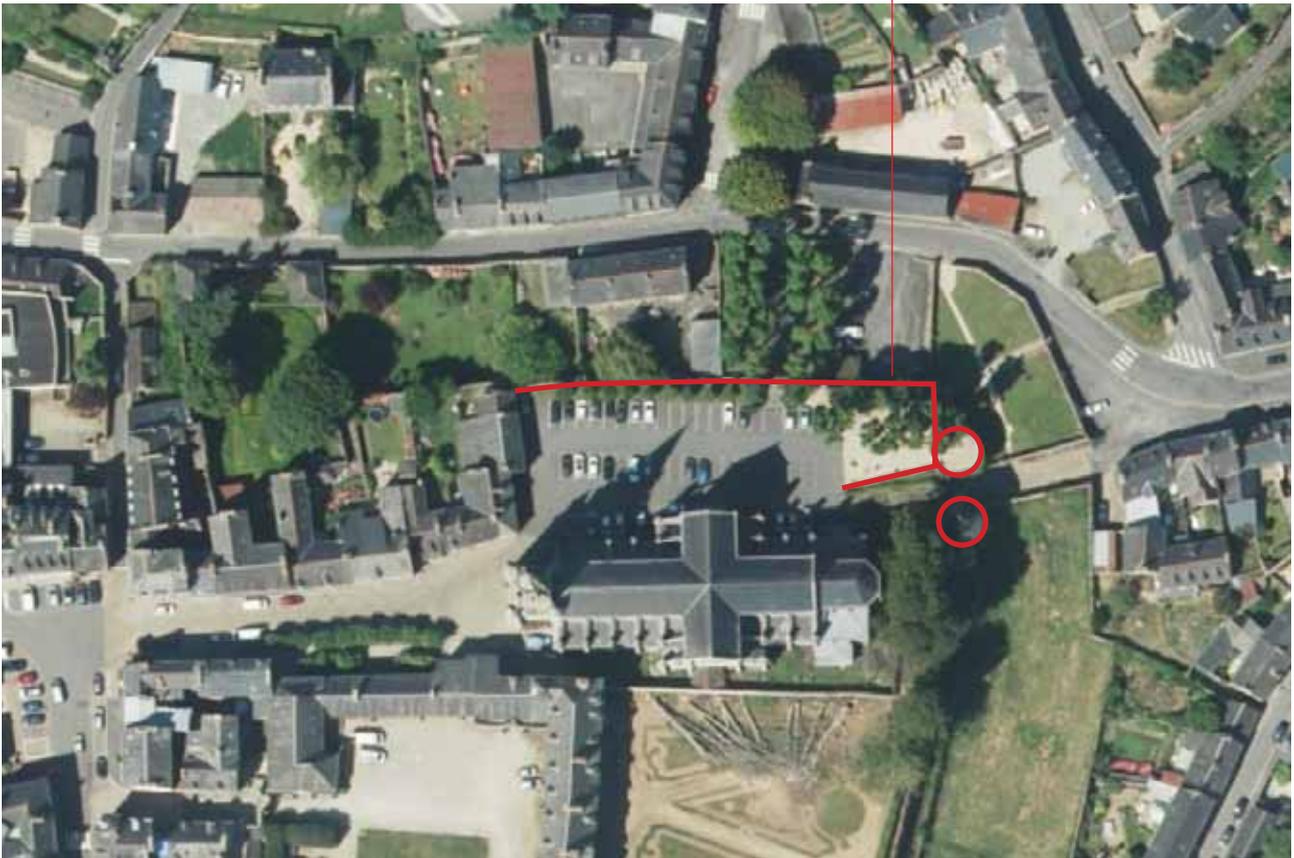
<i>édifice / site</i>	<i>Anciennes fortifications</i>
<i>localisation</i>	<i>Bretagne ; Côtes-d'Armor ; Quintin</i>
<i>dénomination</i>	<i>fortification</i>
<i>éléments protégés MH</i>	<i>porte de ville ; tour</i>
<i>époque de construction</i>	<i>17e siècle</i>
<i>historique</i>	<i>Quintin est une ville forte érigée au 13e siècle sur l'emplacement d'un castrum gallo-romain. Commencé en 1645, le château reste inachevé par ordre du roi en 1662. La tour sud, accolée à un escalier circulaire couvert, est achevée, contrairement à sa voisine circulaire. La ruelle bordée de murs vers l'est, monte dès son passage entre tours, par des degrés et paliers successifs. Le square du haut donne circulation au nord par quelques marches entourées de balustres moulurés, en granit, sur un terrain en pente qu'une rampe à balustres sur un muret borde. L'ensemble boisé témoigne des anciennes fortifications.</i>
<i>propriété</i>	<i>propriété de la commune; propriété d'une personne privée</i>
<i>protection MH</i>	<i>1951/05/28 : inscrit MH</i> <i>Les deux tours de la Porte Neuve et le reste des fortifications (cad. 610, 255, 253) : inscription par arrêté du 28 mai 1951</i>
<i>type d'étude</i>	<i>Recensement immeubles MH</i>
<i>documentation MAP</i>	<i>[documentation Médiathèque de l'architecture et du patrimoine]</i>
<i>référence</i>	<i>PA00089558 © Monuments historiques, 1992</i>
<i>date versement</i>	<i>1993/07/08</i>
<i>date mise à jour</i>	<i>2015/10/01</i>

Base Mérimée Monuments historiques

JUSTIFICATION DU PROJET

PLAN DE SITUATION

Anciennes fortifications



La Porte Neuve défendait l'entrée Est de l'enceinte urbaine. Les deux tours et le reste des fortifications qui y subsistent sont situées à proximité immédiate du château et de la basilique. Elles surplombent la rue des Doves et l'ancien faubourg de la rue du Vau de Gouët.

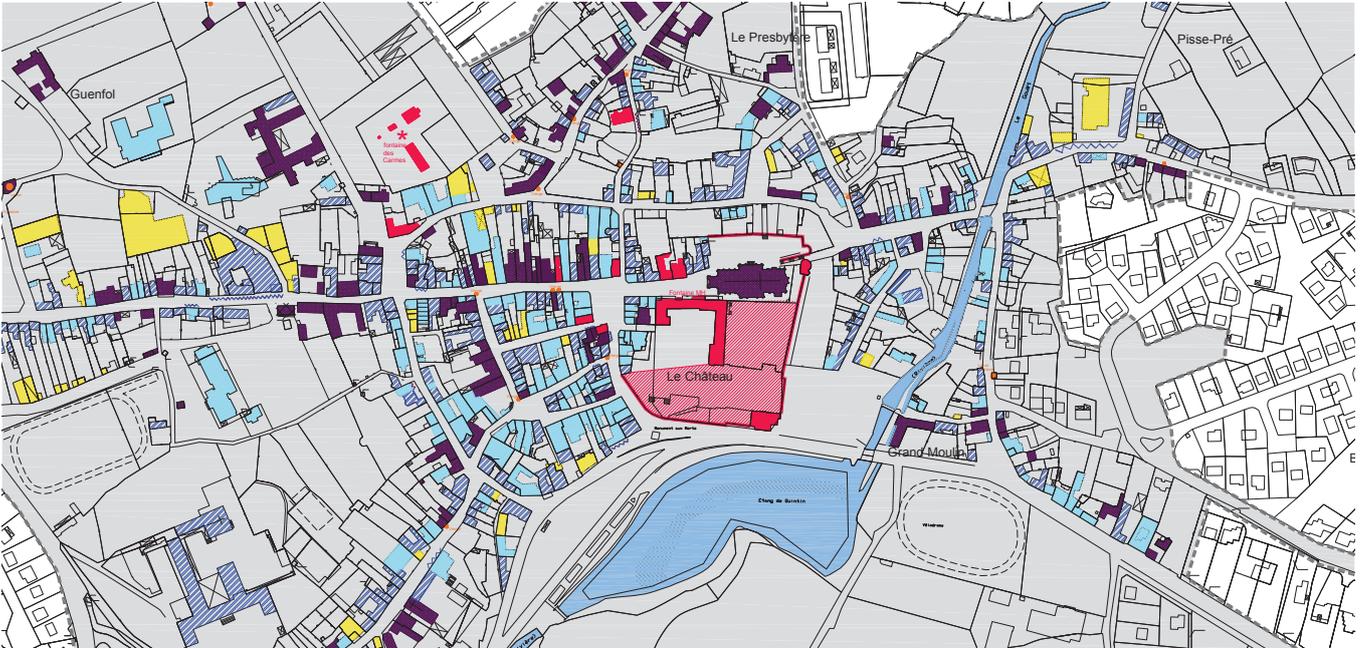
Le rayon de protection du monument historique couvre tout le centre-ville et une grande partie des faubourgs anciens. Il englobe également au

Nord et à l'Est des zones récentes d'équipements et de habitat pavillonnaire, de faible intérêt patrimonial et paysager. Il n'existe pas de co-visibilité depuis ces secteurs récents avec les anciennes fortifications.

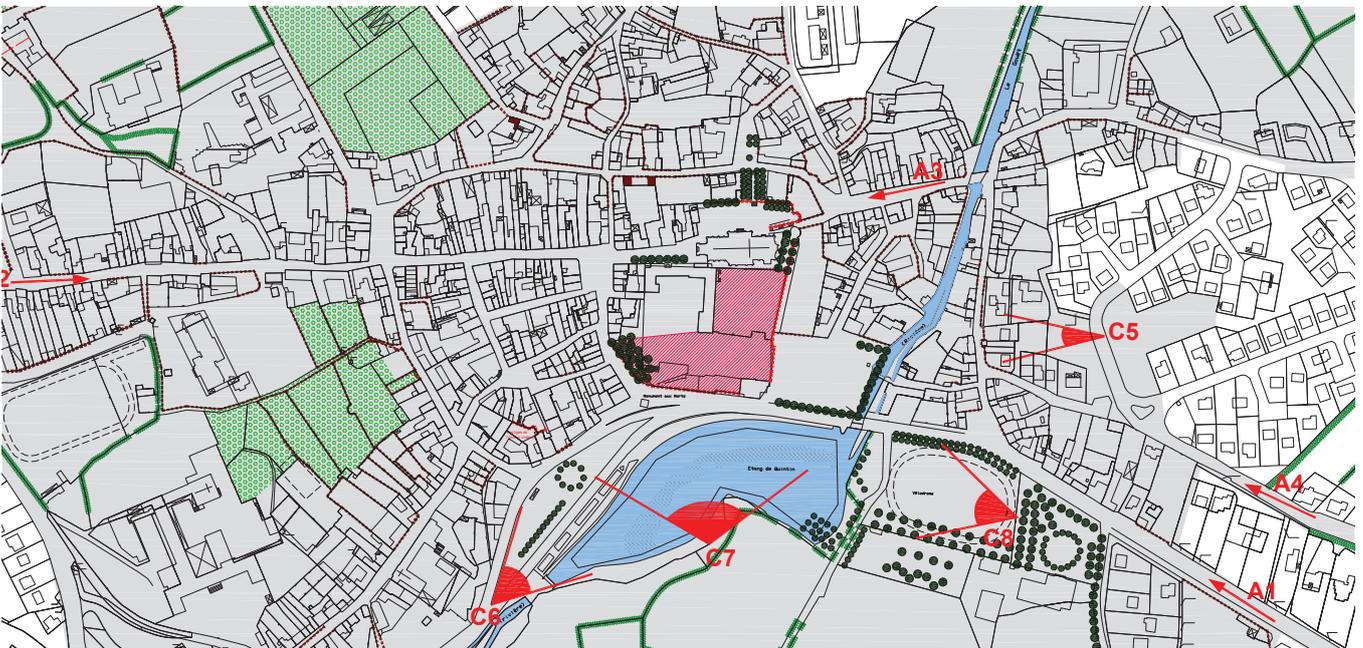
Les limites du périmètre de l'AVAP, tracées en tenant compte de ces disparités, conviennent également à la création du Périmètre de Protection Modifié.

édifice :	<i>Anciennes fortifications</i>
protection :	<i>Inscrit MH</i>
date :	<i>28 mai 1951</i>

DIAGNOSTIC



Plan d'intérêt architectural (extrait) - Diagnostic AVAP



Plan d'intérêt paysager (extrait) - Diagnostic AVAP

PLAN ÉTAT EXISTANT - EN L'ABSENCE DE LA ZPPAU ET DE L'AVAP

édifice : *Anciennes fortifications*
protection : *Inscrit MH*
date : *28 mai 1951*

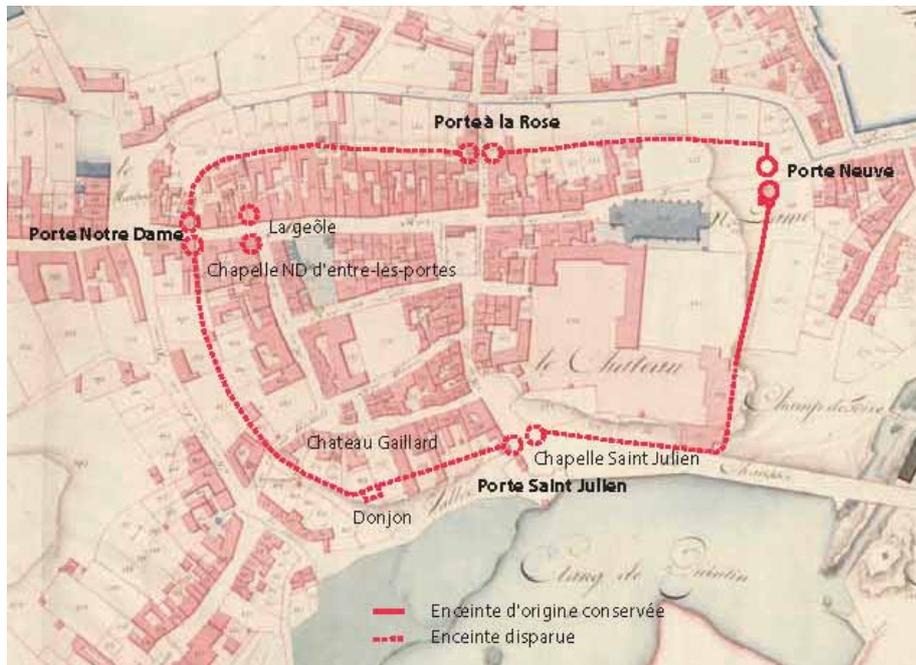
PLAN PROJET - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ (PPM)



VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°11

PHOTOGRAPHIES DU MONUMENT HISTORIQUE



Tour sud

Porte Neuve

Tour nord

Tour nord



édifice : Anciennes fortifications
 protection : Inscrit MH
 date : 28 mai 1951

PHOTOGRAPHIES DU MONUMENT HISTORIQUE

douve

fortifications



fortifications



PHOTOGRAPHIES À L'INTÉRIEUR DU PPM

Tour nord

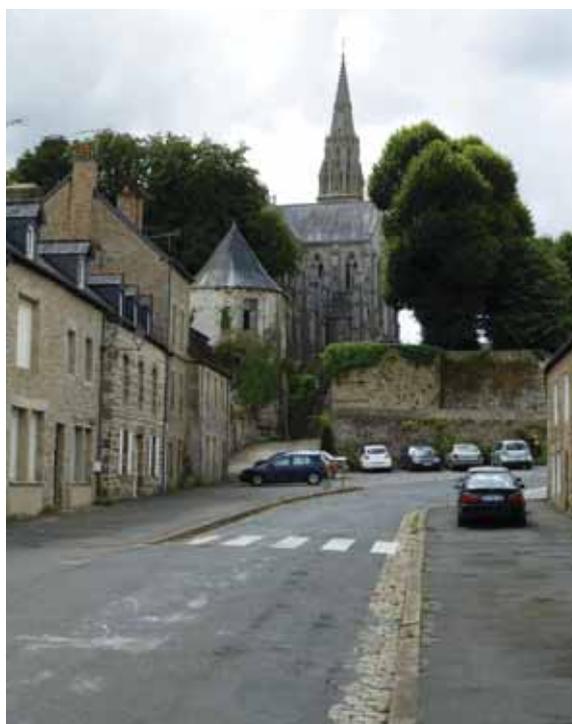
Tour sud



1



2



3

édifice : Anciennes fortifications
 protection : Inscrit MH
 date : 28 mai 1951

PHOTOGRAPHIES À L'EXTÉRIEUR DU PPM



4



5



6

PROJET DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION MODIFIÉS

Monument Historique N°12

FONTAINE DES CARMES AVEC SES TROIS BASSINS

Jardin Roz-Maria

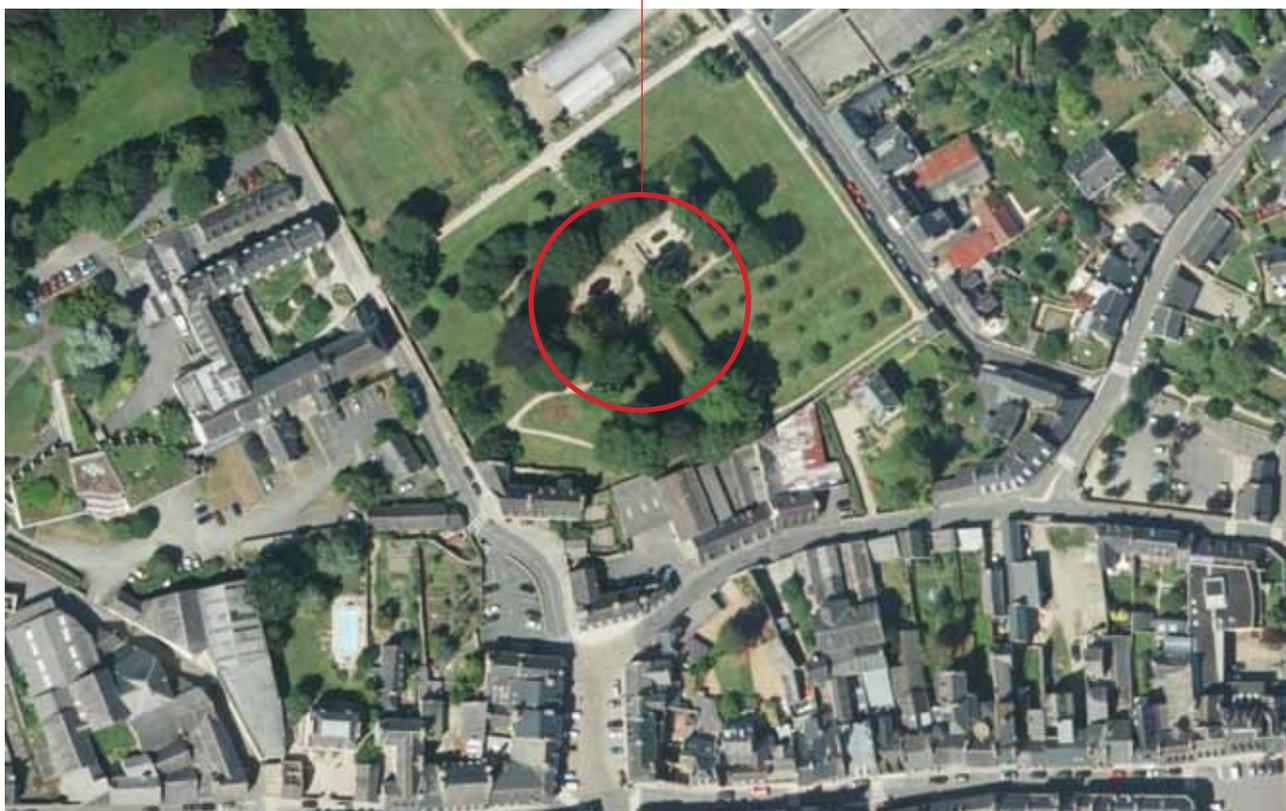
FICHE DES RENSEIGNEMENTS

<i>édifice / site</i>	<i>Fontaine des Carmes</i>
<i>localisation</i>	<i>Bretagne ; Côtes-d'Armor ; Quintin</i>
<i>dénomination</i>	<i>fontaine</i>
<i>éléments protégés MH</i>	<i>bassin</i>
<i>époque de construction</i>	<i>17e siècle</i>
<i>année</i>	<i>1619</i>
<i>historique</i>	<i>En 1619, les Carmes s'installent à Quintin, construisant une église et un couvent, bâtiments ayant disparu après leur vente comme biens nationaux à la Révolution. Dans la jardin subsiste un ensemble en granit de trois bassins et une fontaine. La fontaine se compose d'un pignon de granit surmonté d'un port et ouvert d'une niche dans laquelle arrive l'eau. L'ouvrage est suivi d'une succession de bassins qu'il alimente en eau, l'écoulement s'effectuant par un système gravitaire.</i>
<i>propriété</i>	<i>propriété de la commune</i>
<i>protection MH</i>	<i>1981/03/02 : classé MH</i> <i>Fontaine des Carmes, avec ses trois bassins (cad. B 9) : classement par arrêté du 2 mars 1981</i>
<i>type d'étude</i>	<i>Recensement immeubles MH</i>
<i>documentation MAP</i>	<i>[documentation Médiathèque de l'architecture et du patrimoine]</i>
<i>référence</i>	<i>PA00089556 © Monuments historiques, 1992</i>
<i>date versement</i>	<i>1993/07/08</i>
<i>date mise à jour</i>	<i>2015/09/22</i>

JUSTIFICATION DU PROJET

PLAN DE SITUATION

Fontaine des Carmes et ses trois bassins



Le couvent des Carmes était bâti sur des terrains hors-les-murs, au Nord de la ville ancienne. La fontaine et ses bassins sont situés dans la partie sud du domaine des Carmes, au milieu de l'actuel jardin public Roz-Maria (ancien verger).

La fontaine alimente un bassin central, une exèdre composé de trois bassins et un vivier. L'ensemble est encadré de haies taillées plantées récemment, d'un verger restauré et d'un jardin de style paysager (XIX^e s). Le domaine est bordé de hauts murs en pierre, sauf au Sud, où les façades arrière des bâtiments de la place du Martray et de la rue des Doves sont visibles depuis le jardin.

Le rayon de protection de 500 m couvre des secteurs de grande qualité architecturale (ensemble du centre-ville et des faubourgs anciens), ou à fort enjeu paysager (Arboretum de la Salle verte, Vivier d'en Bas, ancien domaine des Ursulines).

Seuls quelques secteurs d'habitat pavillonnaire et d'équipements récents, sans intérêt patrimonial, sont présents en limites Nord et Nord-Est. Il semble peu pertinent de conserver une servitude de protection sur ces secteurs.

Le périmètre de l'AVAP, tracé en tenant compte de l'analyse du site, convient également à la création du Périmètre de Protection Modifié.

édifice :

Fontaine des Carmes avec ses trois bassins

protection :

Classement MH

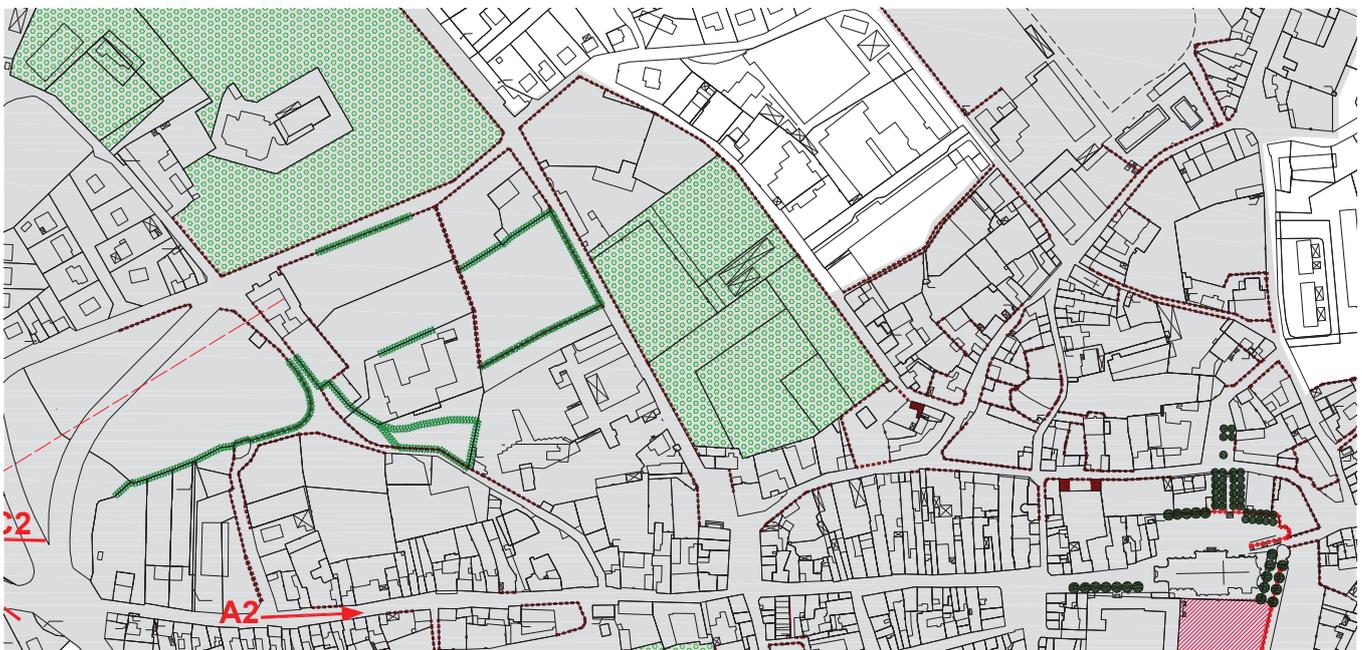
date :

2 mars 1981

DIAGNOSTIC



Plan d'intérêt architectural (extrait) - Diagnostic AVAP



Plan d'intérêt paysager (extrait) - Diagnostic AVAP

VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°12

PLAN ÉTAT EXISTANT - EN L'ABSENCE DE LA ZPPAU ET DE L'AVAP

édifice : Fontaine des Carmes avec ses trois bassins
protection : Classement MH
date : 2 mars 1981

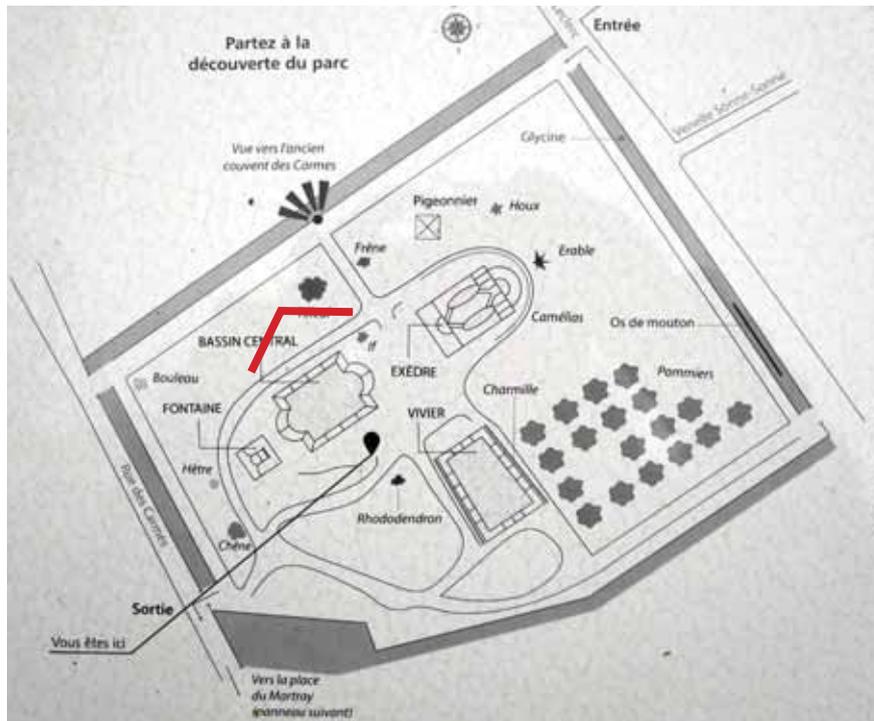
PLAN PROJET - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ (PPM)



VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°12

PHOTOGRAPHIES DU MONUMENT HISTORIQUE



Vivier

Exèdre

Bassin central

Fontaine



Fontaine des Carmes avec ses trois bassins

édifice :

Fontaine des Carmes avec ses trois bassins

protection :

Classement MH

date :

2 mars 1981

PHOTOGRAPHIES DU MONUMENT HISTORIQUE



Fontaine



Bassin central



Vivier



Exèdre

PHOTOGRAPHIES À L'INTÉRIEUR DU PPM



1



2



3

édifice : Fontaine des Carmes avec ses trois bassins
protection : Classement MH
date : 2 mars 1981

PHOTOGRAPHIES À L'EXTÉRIEUR DU PPM



4



6



5

PROJET DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION MODIFIÉS

Monument Historique N°13

RESTES DE L'ÉGLISE SAINT-THURIAN ET CROIX DU 15E SIÈCLE

cimetière Saint-Thurian

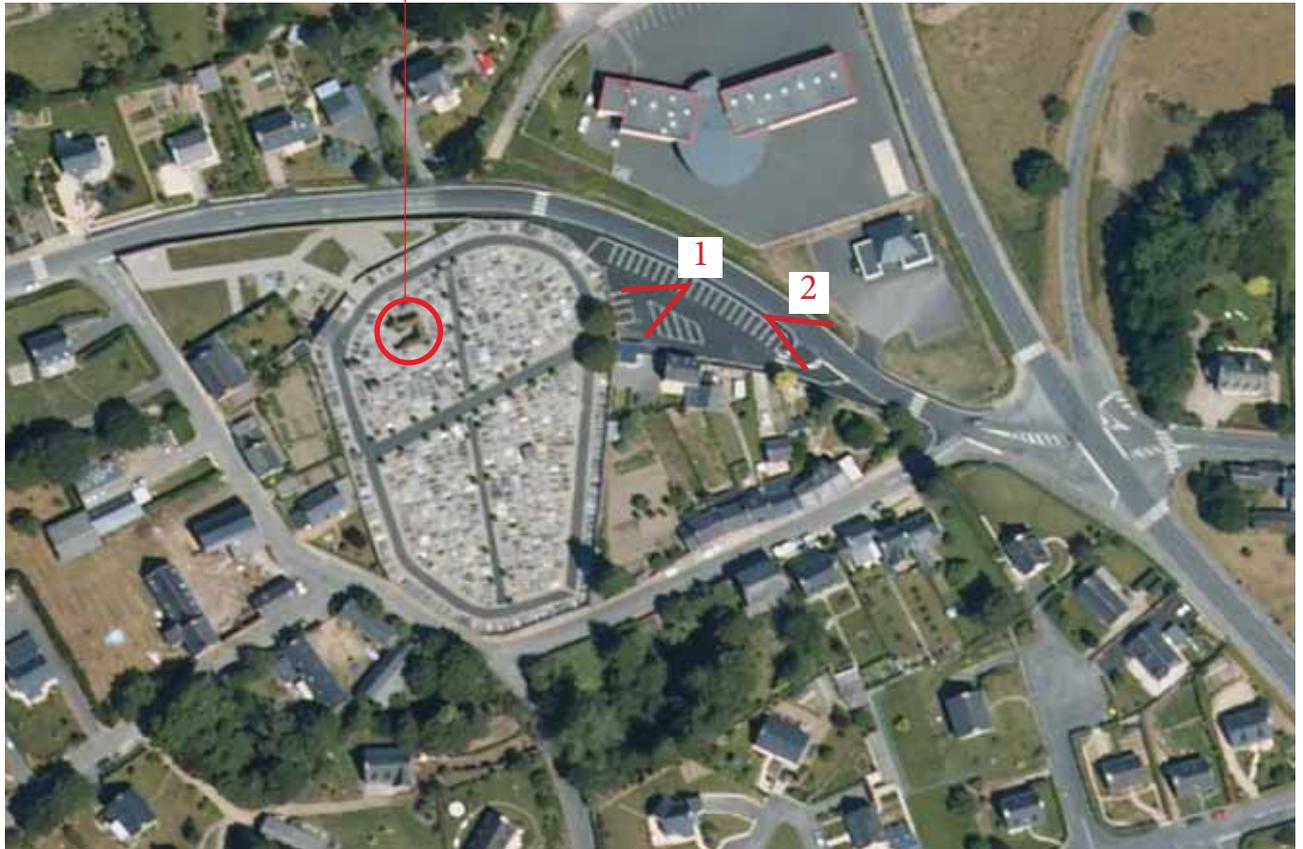
FICHE DES RENSEIGNEMENTS

<i>édifice / site</i>	<i>Restes de l'église Saint-Thurian</i>
<i>localisation</i>	<i>Bretagne ; Côtes-d'Armor ; Quintin</i>
<i>dénomination</i>	<i>église</i>
<i>éléments protégés MH</i>	<i>croix de cimetière</i>
<i>époque de construction</i>	<i>15e siècle</i>
<i>historique</i>	<i>Vestiges d'une ancienne église paroissiale datant du 15e siècle, à l'exception de la tour reconstruite en 1754 et 1755. Après deux expertises, en 1763 puis en 1767, le conseil du roi décida en 1773 la démolition de l'édifice, devenu dangereux. La tour, qui avait seule subsisté, s'effondra en 1833. Le culte fut transféré en 1773 dans la chapelle des Carmes puis, en 1790, dans la collégiale Notre-Dame. Les ruines conservées dans le cimetière laissent voir un arc ogival avec tympan soutenu par un jambage créant deux ouvertures, également ogivales. Des moulures, avec gorges et colonnettes engagées, tournent autour de ces passages. Des contreforts buttent la maçonnerie. Une petite porte basse donne accès à l'escalier circulaire.</i>
<i>état</i>	<i>vestiges</i>
<i>propriété</i>	<i>propriété d'une personne privée</i>
<i>protection MH</i>	<i>1951/05/28 : inscrit MH</i> <i>Eglise Saint-Thurian et croix du 15e siècle (cad. A 107) : inscription par arrêté du 28 mai 1951</i>
<i>type d'étude</i>	<i>Recensement immeubles MH</i>
<i>documentation MAP</i>	<i>[documentation Médiathèque de l'architecture et du patrimoine]</i>
<i>référence</i>	<i>PA00089555 © Monuments historiques, 1992</i>
<i>date versement</i>	<i>1993/07/08</i>
<i>date mise à jour</i>	<i>2015/09/22</i>

JUSTIFICATION DU PROJET

PLAN DE SITUATION

Restes de l'église Saint-Thurian et croix du 15ème siècle



Les vestiges de l'église Saint-Thurian et la croix du 15e siècle se trouvent dans l'enceinte du cimetière, clos de hauts murs en pierre. De ce fait, ces monuments sont très peu visibles depuis l'environnement proche.

En revanche, depuis le chevet de l'église situé en hauteur, s'ouvre une vue panoramique, passant au-delà Le Marché aux Chevaux, vers le manoir de Guenfol et le couvert arboré de la Salle verte et des Carmes.

A l'extérieur du cimetière, le rayon de protection du monument historique couvre des secteurs de

fort intérêt architectural et paysager : anciennes maisons de tisserands de Kermaho, faubourg de la rue Saint-Thurian, grands domaines paysagers, plateau agricole avec sa trame bocagère.

Au Sud, une zone récente d'habitat pavillonnaire, et au Nord-Ouest une zone agricole sans intérêt paysager et sans co-visibilité avec l'église Saint-Thurian, ne justifient pas leur maintien dans le périmètre de protection.

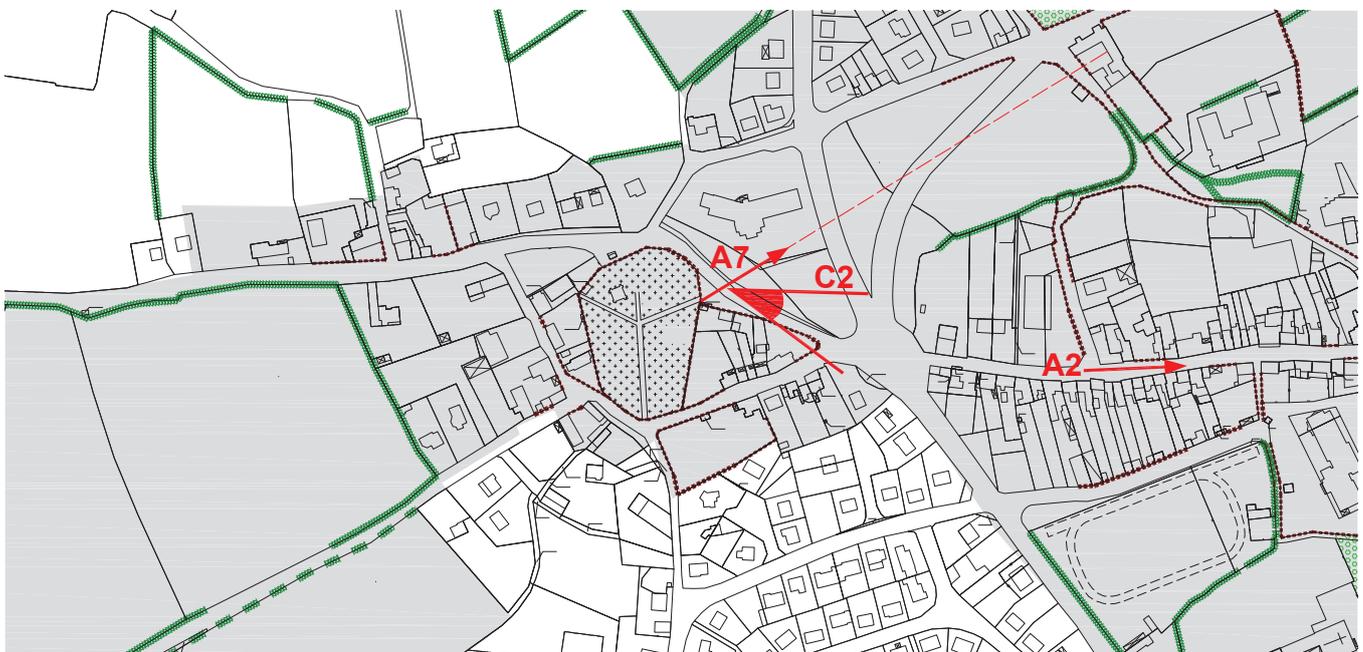
Les limites du périmètre de l'AVAP, tracées en tenant compte de ces disparités, conviennent également à la création du Périmètre de Protection Modifié.

<i>édifice :</i>	<i>Restes de l'église Saint-Thurian et croix du 15ème siècle</i>
<i>protection :</i>	<i>Inscription MH</i>
<i>date :</i>	<i>28 mai 1951</i>

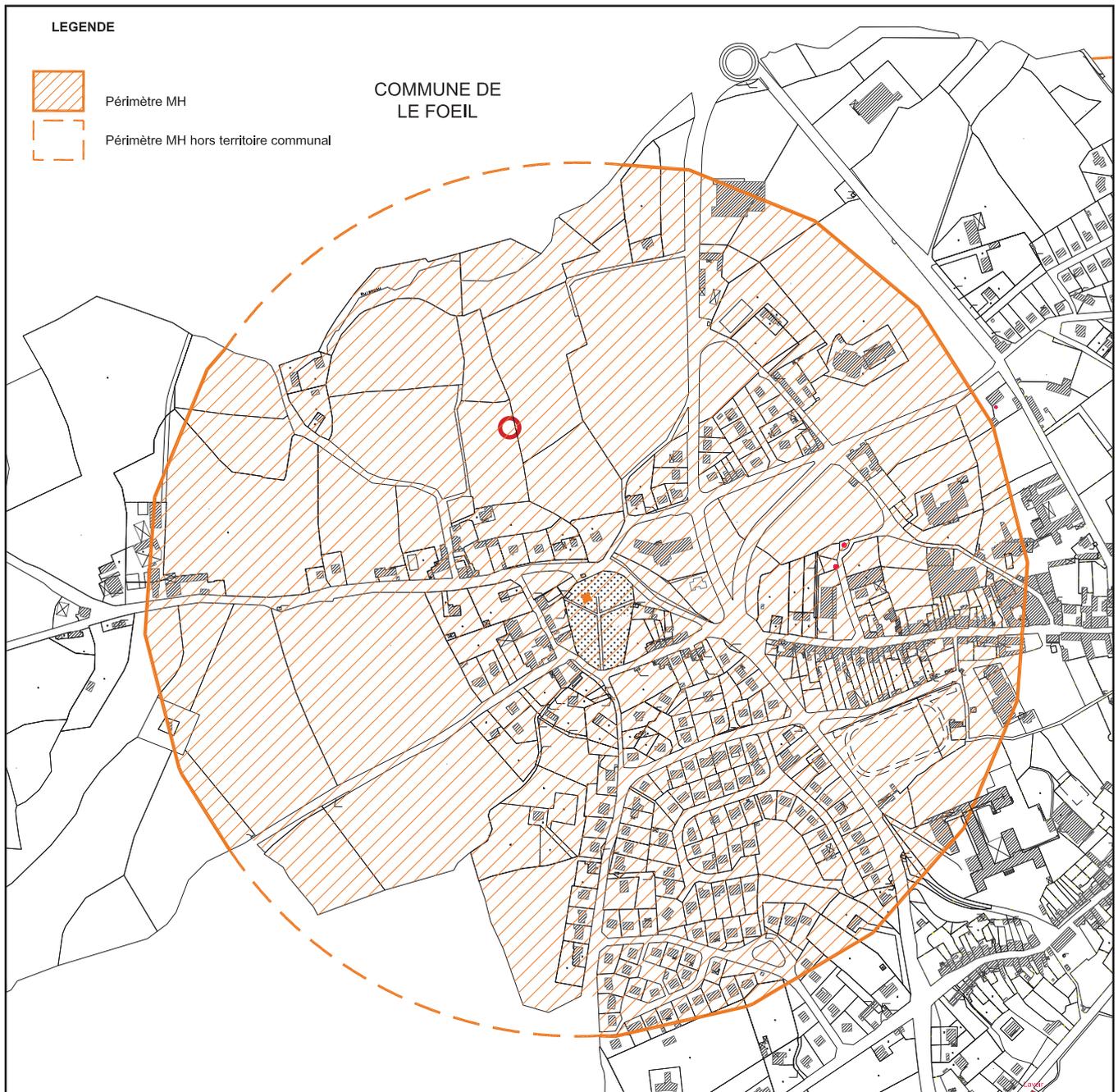
DIAGNOSTIC



Plan d'intérêt architectural (extrait) - Diagnostic AVAP

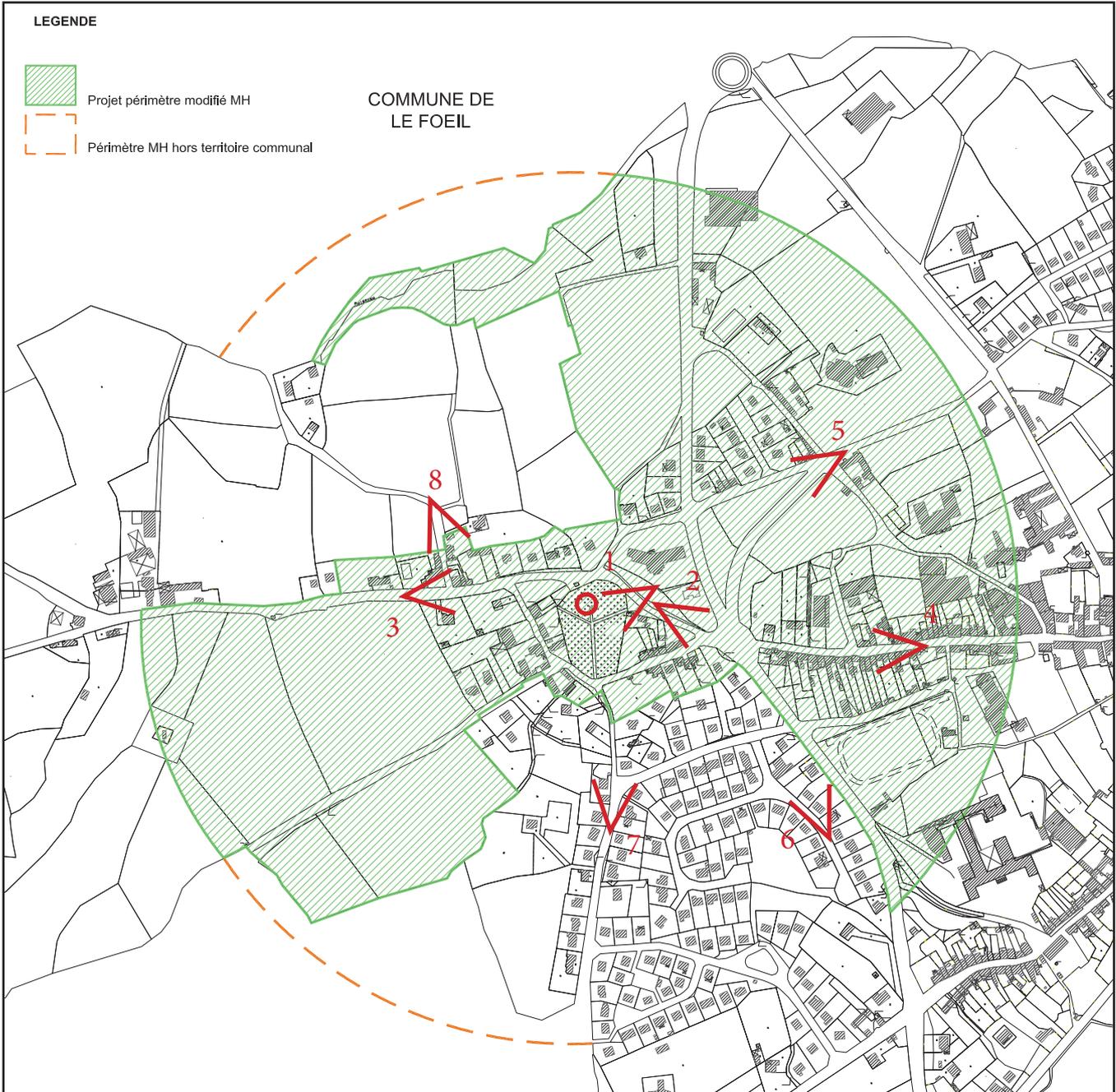


Plan d'intérêt paysager (extrait) - Diagnostic AVAP

PLAN ÉTAT EXISTANT - EN L'ABSENCE DE LA ZPPAU ET DE L'AVAP

édifice : Restes de l'église Saint-Thurian et croix du 15ème siècle
protection : Inscription MH
date : 28 mai 1951

PLAN PROJET - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ (PPM)



VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°13

PHOTOGRAPHIES DU MONUMENT HISTORIQUE



Restes de l'église Saint-Thurian



Croix du 15ème siècle

édifice : Restes de l'église Saint-Thurian et croix du 15ème siècle
protection : Inscription MH
date : 28 mai 1951

PHOTOGRAPHIES À L'INTÉRIEUR DU PPM



1



2

PHOTOGRAPHIES À L'INTÉRIEUR DU PPM



3



4



5

édifice :	<i>Restes de l'église Saint-Thurian et croix du 15ème siècle</i>
protection :	<i>Inscription MH</i>
date :	<i>28 mai 1951</i>

PHOTOGRAPHIES À L'EXTÉRIEUR DU PPM



6



7



8

PROJET DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION MODIFIÉS

Monument Historique N°14

CHAPELLE DES URSULINES

rue des Ursulines

FICHE DES RENSEIGNEMENTS

<i>édifice / site</i>	<i>Chapelle des Ursulines</i>
<i>localisation</i>	<i>Bretagne ; Côtes-d'Armor ; Quintin</i>
<i>dénomination</i>	<i>chapelle</i>
<i>époque de construction</i>	<i>1ère moitié 18e siècle</i>
<i>historique</i>	<i>Cette communauté fut fondée en 1707 par le duc de Lorges. Les premières religieuses, arrivées à Quintin le 20 mai 1707, s'établirent provisoirement rue Saint-Thuriau ; un terrain fut ensuite acheté près de la chapelle Saint-Yves : la terre de Bel-Orient et le Clos des Forges. Les premières constructions débutèrent en 1711. Le 23 mars 1730, eut lieu la pose solennelle de la première pierre du chœur des religieuses ; la construction de l'église extérieure, achevée en 1736, avait suivi celle du chœur. Pendant la Terreur, on y plaça en résidence surveillée tous les membres supposés hostiles à la Révolution, tandis que les religieuses étaient enfermées au château. Le couvent, fermé à partir de 1904, devint bien national l'année suivante. C'est ainsi que la ville de Quintin, devenue propriétaire, transforma les bâtiments en logements et écoles.</i>
<i>propriété</i>	<i>propriété d'une personne privée</i>
<i>protection MH</i>	<i>1986/05/14 : inscrit MH</i> <i>Chapelle des Ursulines (cad. C 434) : inscription par arrêté du 14 mai 1986</i>
<i>type d'étude</i>	<i>Recensement immeubles MH</i>
<i>documentation MAP</i>	<i>[documentation Médiathèque de l'architecture et du patrimoine]</i>
<i>référence</i>	<i>PA00089551 © Monuments historiques, 1992</i>
<i>date versement</i>	<i>1993/07/08</i>
<i>date mise à jour</i>	<i>2015/09/22</i>

JUSTIFICATION DU PROJET

Plan de situation

Chapelle des Ursulines



L'ancien couvent des Ursulines est situé à l'angle des rues des Ursulines et Saint-Yves. L'ensemble de bâtiments en U, comporte une aile Nord avec la chapelle inscrite MH et deux autres ailes qui ont été réhabilitées en logements.

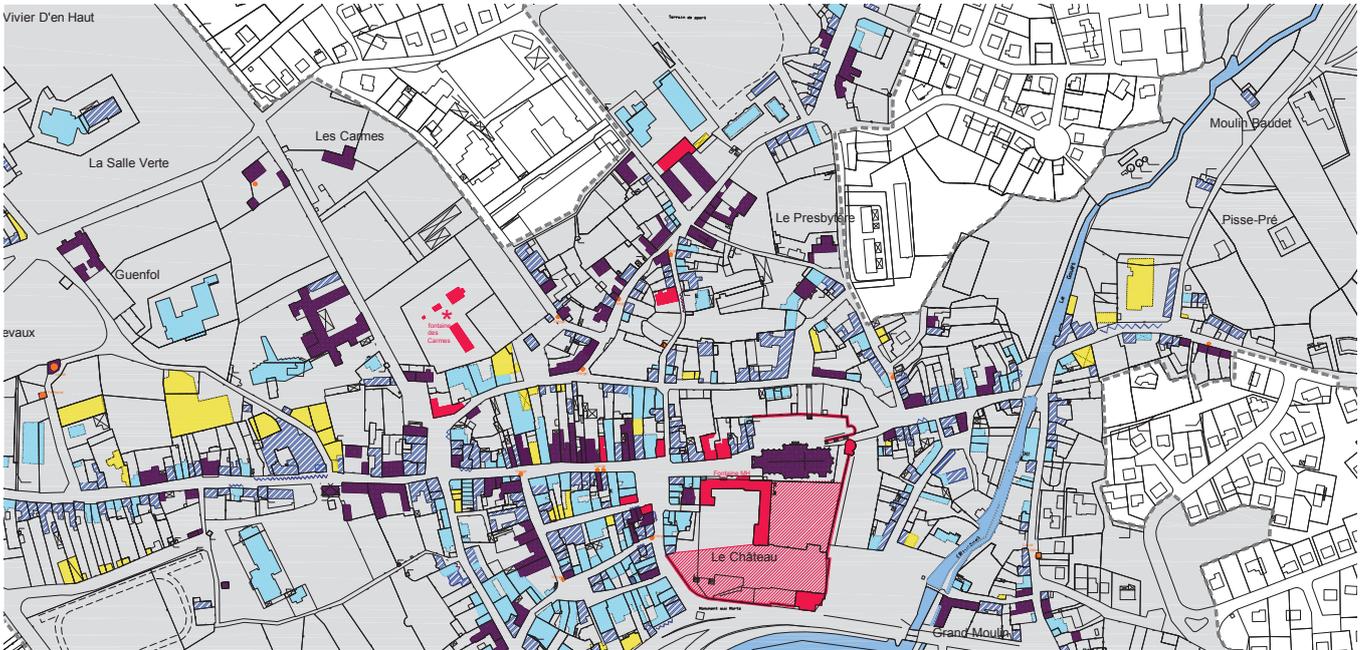
Sur le côté Nord du couvent, l'ancien domaine des Ursulines, entouré de murs hauts en pierre, est occupé par le Lycée Jean Monnet et le stade Jean de Bagneux.

Le rayon de protection du monument historique couvre une partie du centre-ville, les faubourgs anciens, mais aussi des zones récentes d'équipements et de habitat pavillonnaire. Il n'existe pas de co-visibilité depuis ces secteurs récents avec la chapelle des Ursulines.

Les limites du périmètre de l'AVAP, tracées en tenant compte de ces disparités, conviennent également à la création du Périmètre de Protection Modifié.

édifice :	<i>Chapelle des Ursulines</i>
protection :	<i>Inscription MH</i>
date :	<i>14 mai 1986</i>

Diagnostic



Plan d'intérêt architectural (extrait) - Diagnostic AVAP



Plan d'intérêt paysager (extrait) - Diagnostic AVAP

VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°14

Plan état existant - en l'absence de la ZPPAU et de l'AVAP

édifice : *Chapelle des Ursulines*
protection : *Inscription MH*
date : *14 mai 1986*

Plan projet - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ (PPM)



VILLE DE QUINTIN 22800

Monument
Historique
N°14

Photographies du Monument Historique



Chapelle des Ursulines

édifice : *Chapelle des Ursulines*
protection : *Inscription MH*
date : *14 mai 1986*

Photographies à l'intérieur du PPM



1



Ursulines

2



3

Photographies à l'intérieur du PPM



4



5



6

édifice : *Chapelle des Ursulines*
protection : *Inscription MH*
date : *14 mai 1986*

Photographies à l'extérieur du PPM



7



8



9